

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

C A B I N E T

COORDINATION NATIONALE REDD

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès



STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION DU PROCESSUS REDD+ EN REPUBLIQUE DU CONGO

Document rédigé avec l'appui financier
de la facilité UE REDD à travers EFI

Arielle Teddy BOUHOYI

Consultante

Hugues KOUDIMBILA

Chef de la Cellule IEC/CN-REDD

CN-REDD

Brazzaville, juillet 2013



Ce document a été rédigé avec la participation effective des experts seniors et juniors ci-après :

- **Georges Claver BOUNDZANGA**, *Coordonnateur National REDD*
- **Arnaud KIESSE KIBINZA**, *Chef de la Cellule juridique, à la Coordination Nationale REDD (CN-REDD)*
- **Théophile NTIAKOULOU LOULEBO**, *Chef de la Cellule Action, à la Coordination Nationale REDD (CN-REDD)*
- **Henriette TSOH-IKOUNGA**, *Chef de la Cellule Evaluation, à la Coordination Nationale REDD (CN-REDD)*
- **Romain OBA**, *Conseiller politique du Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement*
- **Jocelyn Francis WABOUTOUKANABIO**, *Consultant en Communication*
- **Désiré IWANGOU**, *Membre du Comité de Pilotage de CACO-REDD (société civile)*
- **Bill Junior MIHINDOU LIBOULI**, *Assistant au Chef de la Cellule IEC à la Coordination Nationale REDD*
- **Thidé Claive ABOMI OYABA**, *Expert junior à la Coordination Nationale REDD*
- **Jumma Levy LIKIBI**, *Expert junior à la Coordination Nationale REDD*
- **Réné Darnel BEMBA**, *Expert junior à la Coordination Nationale REDD*
- **Elmi MBOUSSA IWANDZA**, *Expert junior à la Coordination Nationale REDD*
- **Ronel-Guelor NGOBILA**, *Expert junior à la Coordination Nationale REDD*

TABLE DE MATIERE

	Pages
** Sigles et abréviations	5
** Introduction	7
PREMIERE PARTIE : Etat des lieux et analyse de la situation	10
I.1- Rappel du contexte dans lequel se met en place la REDD+ en République du Congo	11
I.1.1- Contexte national dans lequel REDD+ est mise en place	14
I.1.2- Contexte international dans lequel se met en place la REDD+	19
I.2- Etat des lieux du système national de Communication	21
I.2.1- Paysage médiatique au niveau national	21
I.2.2- Mass média existant en milieu rural	23
I.2.3- Unités de communication et branches locales des institutions	24
I.2.4- Utilisation des moyens de communication au Congo	25
I.2.5- Prise en compte des questions liées à la REDD+ dans les médias	28
I.2.6- Réseaux de communication	28
I.2.7- La téléphonie	29
I.2.8- Accès internet	29
I.2.9- Langues de communication	29
I.2.10- Partenaires potentiels	31
I.3- Caractéristiques et perception des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+	32
I.3.1- Caractéristiques	32
I.3.2- Perception du processus REDD+ par les parties prenantes	33
I.4- Diagnostic de la communication du processus REDD+ au Congo	36
I.4.1- Atouts de la communication	37
I.4.2- Contraintes de la communication	37
I.4.3- Problèmes de la communication	38
DEUXIEME PARTIE : Stratégie et Plan de communication	39
II.1- Cadre stratégique	40
II.1.1- Objectif principal de la communication	40
II.1.2- Objectifs spécifiques	41
II.1.3- Résultats attendus	41
II.1.4- Groupes cibles de la communication	41
II.1.5- Classement synthétique des publics cibles	42
II.1.6- Relais de communication	44
II.1.7. Axes stratégiques de la communication	44
II.1.8- Types d'approche de communication au niveau national et international	45
II.1.8.1- La plaidoyer	

II.1.8.2- La mobilisation sociale	45
II.1.8.3- La communication institutionnelle	46
II.1.8.4- La communication de masse	46
II.1.8.5- La communication interpersonnelle	47
II.1.8.6- La communication événementielle	48
II.1.8.7- Le développement des partenariats	48
II.1.8.8- Les descentes parlementaires	49
II.1.9- Types d'approches de communication par cible	50
II.1.10- Les messages	53
II.1.10.1- Les messages sur le plan national	53
II.1.10.2- Les messages sur le plan international	54
II.1.11- Les canaux et supports de communication.....	55
II.1.11.1- Les canaux de communication.....	55
II.1.11.2- Les supports de communication.....	60
II.1.12- Quelques techniques d'information et de communication.....	61
II.2- Volet opérationnel de la stratégie.....	63
II.2.1- Cadre institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie de communication du processus REDD+	63
II.2.2- Suivi évaluation	64
II.2.3- Indicateurs quantitatifs et qualitatifs du suivi évaluation	65
II.2.4- Sources de vérification	65
II.2.5- Plan connexes : production et renforcement des capacités	68
II.2.5.1- Plan de production du matériel de communication.....	68
II.2.5.2- Plan de formation et de renforcement de capacité.....	68
II.2.6- Plan d'action de la stratégie de communication.....	70
II.2.7. Mobilisation des ressources	72
II.2.8. Bénéfices et impacts.....	72
II.2.9. Risques et mesures d'atténuation.....	72
** Conclusion	73
** Annexes	75
- Annexe 1 : Termes de Référence (TDRs) du Consultant chargé d'élaborer le Plan de Communication	76
- Annexe 2 : Liste des documents consultés	79
- Annexe 3 : Méthodologie de travail	81
- Annexe 4 : Guide d'entretien avec les parties prenantes	82
- Annexe 5 : Organigramme des organes de gestion du processus REDD+	85
SIGLES ET ABREVIATIONS	

ACI	: Agence Congolaise d'Information
ADSL	: Asymmetric Digital Subscriber Line/ Liaison numérique à débit asymétrique sur ligne d'abonné
APV	: Accord de Partenariat Volontaire
ARPCE	: Agence de Régulation des Postes et Communications Electroniques
BLR	: Boucle Locale Radio
CACOREDD	: Cadre de Concertation des Organisations de la Société Civile et des Populations Autochtones pour le Processus REDD+
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CIB	: Congolaise Industrielle de Bois
CIP	: Centre International de Presse
CI-REDDSC	: Comité Intérimaire REDD+ de la Société Civile
CNIAF	: Centre National d'Inventaire et d'aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CN-REDD	: Coordination Nationale REDD
CSLC	: Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication
EDS	: Enquête, Démographie et Santé
EEC	: Eglise Evangélique du Congo
EFI	: European Forest Institute/Institut Européen de la Forêt
ENI	: Ente Nazionale Idrocarburi
CIP	: Centre International de Presse
FAO	: Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIP	: Programme d'Investissement pour la Forêt
FLEGT	: Forest Law Enforcement, Governance and Trade/ Application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux
GES	: Gaz à Effet de Serre
IEC	: Information, Education et Communication
INRAP	: Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques
MRV	: Mesurage, Rapportage et Vérification

OCB	: Organisations Communautaires de Base
OCM	: Observatoire Congolais des Médias
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisations des Producteurs
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts du Congo
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PRODER	: Projet de Développement Rural
PADEF	: Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
ProNAR	: Programme National d'Afforestation et de Reboisement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	: Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, avec inclusion de la Gestion durable des forêts, la conservation de la Biodiversité et l'Accroissement des stocks de Carbone
RENAPAC	: Réseau national des associations des peuples autochtones
R-PIN	: Readiness Project Idea Notes/ Notes d'Idées de Projet pour le processus REDD+
R-PP	: Readiness Preparation Proposal/ Plan de Préparation à la REDD+
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SMDD	: Sommet Mondial pour le Développement Durable
SNR	: Service National de Reboisement
VSAT	: Very Small Aperture Terminal/Terminal à très petite ouverture

Introduction

La problématique des changements climatiques est devenue une préoccupation mondiale depuis l'adoption de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques à Rio de Janeiro (Brésil), en 1992.

De nombreux rapports des scientifiques ne cessent de démontrer que le secteur forestier émet 15 à 20 % des gaz à effet de serre (GES) dans le monde, soit davantage que l'ensemble du secteur mondial des transports. Ces émissions résultent principalement de la déforestation et de la dégradation des forêts. La nécessité d'y remédier a abouti à la mise en place du mécanisme REDD+, intégré dans le plan d'action de Bali en 2007, et dont l'importance est reconnue par l'Accord de Copenhague de 2009.

La République du Congo s'est engagée au processus REDD+¹ depuis 2008. Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale et le Programme ONU-REDD, l'ont sélectionné pour la mise en œuvre du programme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts avec l'inclusion de la Gestion Forestière Durable, de la Conservation de la Biodiversité et de l'Accroissement des stocks de carbone (REDD+).

L'atelier national de lancement officiel du processus REDD+ a eu lieu le 20 Janvier 2010 en présence de l'ensemble des parties prenantes nationales. Son R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+ qui a été élaboré sur la base d'un large consensus national, a aussi été approuvé par la Communauté Internationale.

La Coordination Nationale REDD, sous la conduite des autorités nationales impliquées dans le dossier REDD+ (Présidence de la République, Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de l'époque, etc.) et avec le concours des organisations de la société civile, du secteur privé, des entités décentralisées et des communautés locales et autochtones, consciente de ce que l'accès à l'information est à la fois un préalable indispensable à la participation pleine et entière des parties prenantes et un pilier essentiel de la transparence, a valorisé l'ensemble des consultations conduites entre Janvier 2010 et Mars 2011, à savoir :

- La vaste Campagne Nationale sur la REDD+ et le R-PP de la République du Congo, réalisée du 04 Août au 04 Décembre 2010 pour une très large sensibilisation et consultation des parties prenantes dans leurs zones d'action (bureaux, domiciles en ville et dans les villages) ;
- La Mission conjointe effectuée en République du Congo en Août 2010, par les représentants de la Banque Mondiale, du PNUD, du PNUE, de la FAO, de FERN, de WRI et de WCS, pour finaliser le plan d'urgence REDD+ de la République du Congo avec l'ensemble des parties prenantes au processus REDD+ ;
- L'atelier national pour la mise en place de la Commission Intérimaire REDD+ de la Société Civile (CI-REDD SC) et la validation d'un plan d'urgence à court terme sur le R-PP Congo ;

1 Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, avec inclusion de la gestion durable des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.

- Les ateliers départementaux de Février 2011, complémentaires à ceux de mars 2010, pour une plus large consultation des citoyens et des communautés locales et autochtones ;
- L'atelier national de validation de la version révisée du R-PP des 22 et 23 février 2011 ;
- Les nombreuses réunions techniques entre la Coordination Nationale REDD+ et les organisations de la Société Civile impliquées dans le processus REDD+ (la Commission Intérimaire de la Société Civile devenue, depuis 2012, CACO-REDD).

La phase de préparation du processus REDD+ vise : (i) l'élaboration du R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+, (ii) la mise en place des Organes de gestion du processus REDD+, (iii) l'élaboration d'un plan de communication du processus REDD+, (iv) la finalisation de la stratégie nationale REDD+, (v) la mise en place d'un cadre juridique adapté à la REDD+, (vi) l'élaboration des sauvegardes environnementales et sociales pour la consolidation des acquis de la REDD+, (vii) l'établissement du Niveau de Référence National et du Scénario de Référence National pour les émissions et les absorptions des gaz à effets de serre dans le secteur de la forêt, (viii) la mise en place d'un Système national de Mesurage, de Rapportage et Vérification (MRV) pour le suivi des changements du couvert forestier, des émissions et des absorptions, (ix) le renforcement des capacités nationales sur la REDD+, (x) l'élaboration et la mise en œuvre des projets pilotes REDD+. Les produits ainsi visés, doivent permettre d'atteindre les trois (03) principaux résultats ci-après :

- Résultat 1 : Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif. Les organes centraux de la REDD+ sont installés, opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers de charges respectifs. Le système d'Information, d'Education et de Communication (notamment le Plan et les outils de communication) est fonctionnel et de portée plus étendue ;
- Résultat 2 : Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et des programmes d'investissements respectant les prescriptions de la REDD+ (outil de développement durable et pilier d'une économie verte). La stratégie nationale REDD+ est élaborée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives. Le système d'encadrement et de suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est bien fonctionnel. Le cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de la REDD+. Les principes, critères, indicateurs et vérificateurs de la REDD+, établis de façon participative pour les sauvegardes sociales et environnementales. Le niveau de référence et un scénario de référence des émissions et des absorptions.
- Résultat 3 : Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel. Le Système MNV pour les forêts et le Carbone est conçu. Les capacités nationales pour le MNV des forêts et du Carbone sont renforcées. Les principes et modalités de suivi des bénéfices et risques de la REDD+ sont en place, (iv) les capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes sont renforcées pour le partage et le suivi des bénéfices.

Le présent Plan de Communication, qui est mis en place dans le contexte où la République du Congo finalise sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et sa Stratégie Nationale REDD+ (SNREDD+), est rédigé sur la base des termes de références (TDR) élaborés par la Coordination Nationale REDD (cf. annexe 1), définit l'organisation des actions de communication à mettre en œuvre, les publics cibles, les contenus (thématiques et messages clés) et les supports les mieux adaptés. Il s'agit d'un cadre commun de référence pour les différents acteurs intervenant dans le processus REDD+ en République du Congo. Il est fondé sur les résultats de l'analyse situationnelle du processus REDD+, des activités de communication et le contexte communicationnel au Congo.

En raison de la diversité des acteurs et de leurs intérêts et préoccupations spécifiques pour l'information et la communication sur la REDD+, la méthodologie utilisée a reposé sur une approche largement participative. La finalisation du Plan de Communication est le résultat d'une démarche méthodique et analytique, combinant les recherches documentaires et des échanges interpersonnels de terrain. La collecte des données a été effectuée en partie par des entretiens, à l'aide d'un guide d'entretien structuré autour des points suivants :

- Le niveau de connaissances du processus REDD+ par les parties prenantes ;
- L'intérêt de la cible pour le processus REDD+ ;
- L'engagement actuel et futur des parties prenantes dans le processus REDD+ ;
- Les attentes des parties prenantes par rapport à la stratégie de communication ;
- Les formations reçues en matière du processus REDD+ par les parties prenantes ;
- Les moyens de communication utilisés par les parties prenantes ;
- Les activités de communication sur la REDD+ organisées.

Les informations recueillies ont permis de finaliser ce document structuré en deux (02) parties qui abordent respectivement les aspects sur :

- L'état des lieux et l'analyse de la situation ;
- La stratégie et le plan de communication, établis pour une période de 5 ans, allant de 2013 à 2017.

PREMIERE PARTIE :

Etat des lieux et analyse de la situation

I.1- Rappel du contexte dans lequel se met en place le Processus REDD+ en République du Congo

La République du Congo est située en Afrique Centrale et couvre une superficie de 342 000 km². Elle se trouve au cœur du Bassin Forestier du Congo, géré de façon concertée par les pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Les pays qui partagent ses frontières communes sont : le Cameroun et la République Centrafricaine au Nord, la République Démocratique du Congo à l'Est, le Gabon à l'Ouest et l'Angola (par l'enclave du Cabinda) au Sud. Cette position géographique fait de la République du Congo, l'une des principales portes d'entrée et de sortie de l'Afrique Centrale et lui confère le statut de pays de transit.

Le Gouvernement, en engageant le pays au processus REDD+, a obtenu le soutien financier du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale et du Programme ONU-REDD du Secrétariat Général des Nations-Unies.

Son R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+ qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés par le Congo pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+, a été élaboré pour couvrir la période allant de 2012 à 2014. Son budget global est de 18 millions de dollars US, soit 9 milliards de francs CFA.

Le montant de 8 millions de dollars US, soit 4 milliards de francs CFA, a déjà été sécurisé sur la base des apports du Gouvernement Congolais (0,6 million dollars US), du don du FCPF (3,4 millions dollars US) et de celui du Programme ONU-REDD (4 millions dollars US). Il reste à rechercher le montant de 10 millions de dollars, soit 5 milliards de francs CFA pour appuyer les solutions alternatives à la déforestation et à la dégradation forestière, à travers les projets-pilotes REDD+.

REDD+ est le sigle ou le diminutif des termes suivants: Réduction (R), Emission (E), Déforestation (D), Dégradation forestière (D), avec un signe (+) qui signifie la prise en compte des grands programmes suivants : la Gestion Durable des Forêts, la Conservation de la biodiversité et l'Accroissement des stocks de carbone.

REDD+ est le résultat des négociations internationales sur le climat, qui propose de rémunérer ou payer les efforts des pays forestiers tropicaux qui s'engagent à : (i) réduire la déforestation et la dégradation forestière sur leurs territoires, (ii) gérer durablement leurs forêts, (iii) conserver leurs biodiversités et (iv) augmenter leurs stocks de carbone forestier. C'est un processus qui est conçu pour se dérouler en trois (03) principales phases :

- Phase 1, ou phase de préparation, qui porte sur l'élaboration du R-PP ou Plan de préparation à la REDD+ et la mise en place des outils stratégiques et techniques de la REDD+ ;

- Phase 2, ou phase de mise en œuvre du R-PP, qui porte notamment sur la mise en œuvre des outils stratégiques et techniques du processus national de la REDD+ ;
- Phase 3, ou phase de paiement, qui porte sur la rémunération des efforts réalisés par les pays en matière de la REDD+.

L'objectif général de la REDD+ en République du Congo est de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable du pays.

Le pays s'est fixé comme objectifs spécifiques de :

- Réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts sur la base d'un scénario de référence historique et ajusté aux circonstances nationales ;
- Poursuivre les efforts nationaux dans les domaines de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone ;
- Contribuer à la promotion d'une économie verte et à la lutte contre la pauvreté.

Les exercices de planification des années antérieures à 2010, notamment ceux qui intègrent la période allant de 1992 à 2010, ont permis d'identifier huit (08) recommandations pour lutter contre la déforestation et la dégradation, maintenir, voire accroître les stocks de carbone forestier.

Ces recommandations qui constituent le cadre unique de référence et pour toutes les interventions nationales en matière de développement socio-économique (Plan d'Action Forestier National « PAFN » en 1992, Plan National d'Action pour l'Environnement « PNAE » en 1994, Schéma National de Développement Rural « SNDR » en 1997, Schéma National d'Aménagement du Territoire « SNAT » en 2005, Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté « DSRP 2008 » et « DSRP 2012 », se présentent comme suit :

- Recommandation 1 : Accroître la contribution des secteurs forêt et environnement au PIB par le biais de l'aménagement forestier durable, la transformation plus poussée du bois, la valorisation des biens et services environnementaux (séquestration du carbone, produits forestiers non ligneux, écotourisme) et l'émergence des opérateurs économiques nationaux ;
- Recommandation 2 : Protéger, conserver et mieux gérer les écosystèmes forestiers, fauniques, marins, côtiers et des eaux intérieures, ainsi que les aires protégées ;
- Recommandation 3 : Mieux sécuriser le foncier par la mise en place d'un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) ;

- Recommandation 4 : Impliquer les populations locales et autochtones dans la gestion des ressources nationales ;
- Recommandation 5 : Renforcer la coordination interministérielle et gérer de façon intégrée les questions environnementales ;
- Recommandation 6 : Développer et mettre en œuvre un plan d'approvisionnement en énergie domestique ;
- Recommandation 7 : Développer une agriculture écologique, sédentariser les agriculteurs itinérants et promouvoir l'agroforesterie et la foresterie communautaire ;
- Recommandation 8 : Promouvoir et mieux valoriser les produits forestiers non ligneux.

Le R-PP, élaboré sur la base des consultations des parties prenantes au processus REDD+ et les exercices de planification antérieurs tel qu'il a été rappelé dans le paragraphe précédent (PAFN-1992, PNAE-1994, SNDR-1997, SNAT-2005, DSRP-2008, etc.), ont identifié quatre (04) options stratégiques préliminaires ci-après :

- Option 1 : *Renforcement de la sécurité foncière* avec deux (02) sous options : (i) la sous option 1 : sur la mise en place d'un Plan National d'Affectation des Terres « PNAT » et (ii) la sous option 2 sur le renforcement du réseau des aires protégées ;
- Option 2 : *Gestion durable des ressources forestières*, avec cinq (05) sous options : (i) la sous option 1 : sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale, (ii) la sous option 2 : sur la généralisation de l'aménagement durable des forêts de production, (iii) la sous option 3 : sur l'implication des populations locales et autochtones dans la gestion forestière, (iv) la sous option 4 : sur la promotion de la certification forestière, (v) la sous option 5 : sur l'amélioration des techniques en matière d'exploitation et de transformation du bois.
- Option 3 : *Amélioration des systèmes de production agricole*, avec quatre (04) sous options : (i) la sous option 1 : pour favoriser l'accès des petits producteurs au micro-crédit, (ii) la sous option 2 : pour soutenir l'organisation de la profession agricole, (iii) la sous option 3 : pour renforcer la recherche et la vulgarisation agricole, (iv) la sous option 4 : pour promouvoir les systèmes agroforestiers.
- Option 4 : *Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois-énergie* avec trois (03) sous options : (i) la sous option 1 : sur l'amélioration de l'offre en structurant les filières bois de feu et charbon de bois, (ii) la sous option 2 : sur la promotion de l'afforestation et du reboisement, à travers le Programme National d'Afforestation et de Reboisement « ProNAR », (iii) la

sous option 3 : sur la diminution de la demande en bois-énergie, par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation du bois énergie.

Etant donné que la République du Congo considère la REDD+, comme un outil de Développement Durable, quelle peut donc être la stratégie la plus efficiente à mettre en place pour :

- Lutter contre la déforestation non planifiée ou illégale ;
- Lutter contre la dégradation forestière non planifiée ou illégale ;
- Favoriser la gestion durable des forêts ;
- Favoriser la conservation de la biodiversité ;
- Favoriser l'accroissement des stocks de Carbone ;
- Lutter contre la pauvreté ;
- Favoriser la croissance économique ou une économie verte ;
- Garantir durablement la paix et la cohésion sociale ;
- Consolider les financements pour la REDD+ ;
- Avoir des marchés de carbone crédibles et pérennes ;
- Mobiliser les ressources humaines pour la REDD+.

I.1.1- Contexte national dans lequel se met en place la REDD+ en République du Congo

La situation socio-politique de la République du Congo a fortement été impactée par les conflits socio-politiques de 1993, de 1997, de 1998 et de 1999, ayant entraîné la destruction des infrastructures socio-économiques, occasionné des pertes en vies humaines et provoqué des déplacements massifs de populations. Les énormes efforts de restauration de la paix et de la cohésion sociale, ont permis de normaliser le climat socio-politique national et d'engager un programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) des ex-combattants, avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale. La consolidation de la paix a favorisé le retour des populations en exil, la réintégration des travailleurs exilés, le fonctionnement des partis politiques et des organisations de la société civile (OSC) et le rétablissement de la libre circulation des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national.

Le cadre institutionnel actuel de la République du Congo, défini par la Constitution du 20 Janvier 2002, consacre le régime présidentiel et le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Amorcée avec l'élection du Président de la République en mars 2002, la mise en place des différentes institutions prévues par la nouvelle Constitution s'est achevée en mars 2005. Il s'agit de l'Assemblée Nationale, le Sénat, la Cour Constitutionnelle, la Haute Cour de Justice, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, le Conseil Economique et Social, le Conseil de la Liberté de Communication, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et le Médiateur de la République.

Le pays compte 3 697 490 habitants (RGPH-2007), comprenant 48% d'hommes et 52 % de femmes. La population congolaise est relativement jeune avec une

espérance de vie à la naissance qui est de 48,6%. Elle est inégalement répartie entre les zones rurales (46%) et les zones urbaines (54%). Les données du recensement de 2007 (RGPH, 2007), indiquent que les deux principales villes du pays regroupent 2 088 716 habitants, soit 56,49% de la population totale du pays.

La proportion de la population congolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 544,40 francs CFA par adulte et par jour (ECOM 2005) est estimée à 50,7%. L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu semi urbain (67,4%), que rural (64,8%). L'évaluation de la pauvreté en République du Congo montre que les ménages dont le chef n'a pas d'instruction, sont plus pauvres (69%) que ceux dont le chef a reçu une instruction primaire (61%), secondaire (50,2%) et supérieure (30%).

La structure de son économie n'a pas beaucoup évolué. L'économie reste très dépendante du pétrole, qui représente près de 70 % du PIB nominal et 90 % des exportations.

Le programme d'investissements publics de l'État est plus que jamais nécessaire, non seulement pour diversifier l'économie du pays, mais aussi pour juguler la pauvreté de la population qui connaît une nette augmentation, surtout chez les jeunes et les femmes.

A la suite du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) 2008-2012, le Gouvernement a approuvé le Plan National de Développement 2012-2016 et le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP), 2012-2016.

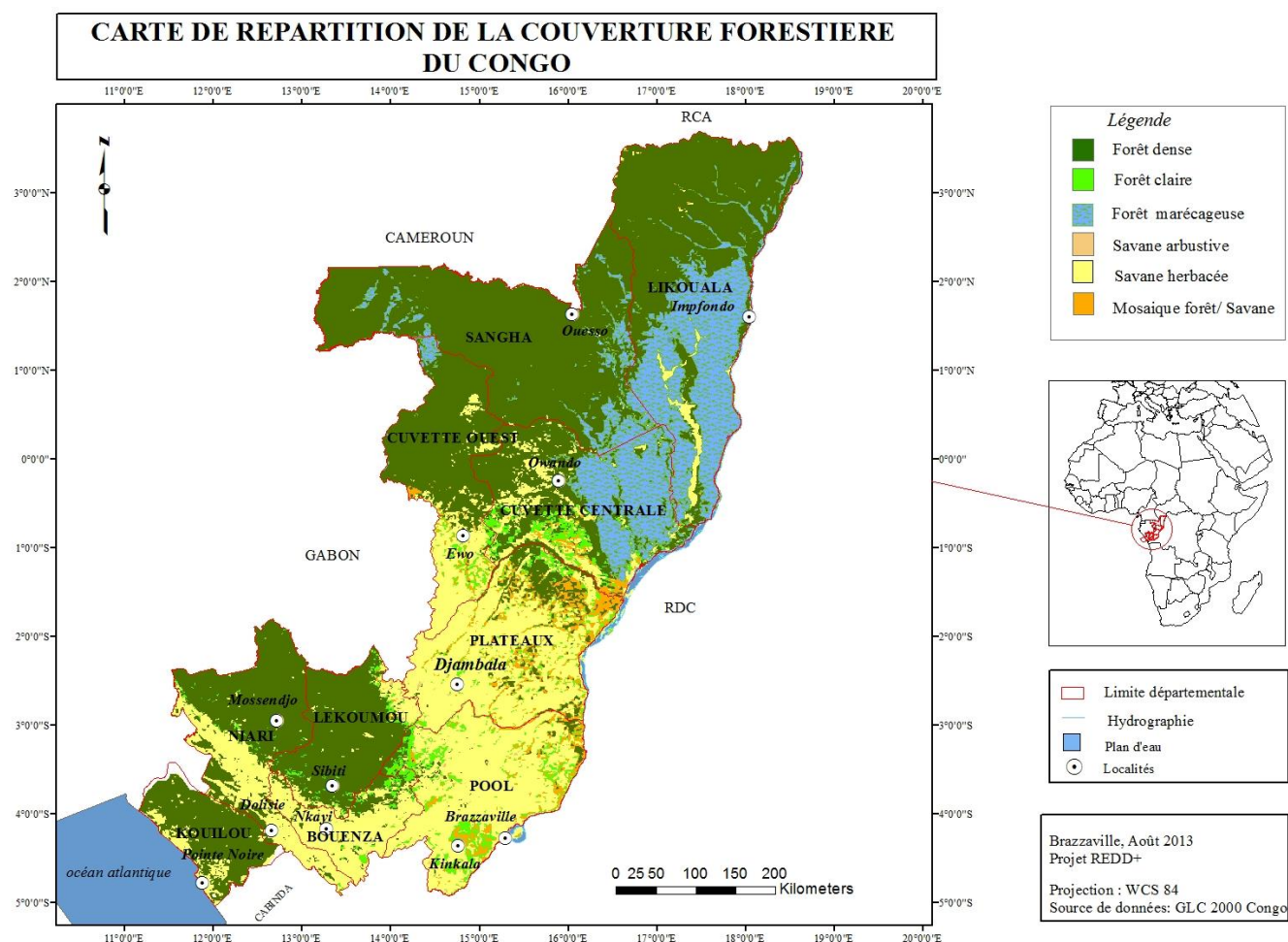
La préservation et la conservation des forêts sont un aspect non négligeable du développement durable. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont considérés comme des secteurs de base pour garantir la sécurité et l'indépendance alimentaires du pays. En contribuant à l'alimentation, ils constituent un facteur important de la sante publique. Ils génèrent des emplois et des revenus, susceptibles de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté.

Le secteur des hydrocarbures est l'un des secteurs qui est source de plusieurs types de pollution. Ce secteur qui cause beaucoup de préjudice à l'environnement, compte encore la principale source d'énergie. Leur remplacement par d'autres sources d'énergies reste encore une préoccupation universelle. Le secteur industriel est dominé par l'industrie extractive, constituée essentiellement de l'exploitation pétrolière. L'activité minière contribue à la croissance économique du Congo. Bien que cette activité ne soit pas encore effective, il n'en est pas moins que celle-ci demeure l'un des défis majeurs du développement durable. Il se développe déjà un tissu de petites et moyennes entreprises couvrant divers domaines d'activités.

La République du Congo, qui jouit d'un climat tropical humide et d'un relief généralement peu accidenté, est organisée en douze (12) Départements qui constituent des circonscriptions administratives et des collectivités locales. La carte indiquée par la figure n°1 ci-dessous, indique de façon bien précise que les douze (12) Départements² ne présentent pas les mêmes spécificités en matière de couverture forestière.

²Le découpage cartographique indique 10 Départements (Brazzaville ressort dans le découpage du Pool et Pointe-Noire de celui du Kouilou).

Figure n°1 : Carte de répartition de la couverture forestière par Département.



Trois (03) Départements sont dominés par un couvert forestier très dense. Il s'agit des Départements densément boisés de :

- La Likouala ;
- La Sangha ;
- La Lékoumou.

Quatre (04) Départements sont dominés par un couvert forestier quasi clairsemé, à savoir :

- La Cuvette ;
- La Cuvette-Ouest ;
- Le Niari ;
- Le Kouilou.

Cinq (05) Départements sont quasi-dépourvus de forêts denses, à savoir :

- Le Pool ;
- La Bouenza ;
- Les Plateaux ;
- Brazzaville (quasi-totalement lotis) ;
- Pointe-Noire (quasi-totalement lotis).

A l'horizon 2025, la diversification de l'économie de la République du Congo, obéissant aux normes et principes de conservation et de gestion durable des écosystèmes, de gestion participative et de lutte contre la pauvreté, devrait être effective, à travers REDD+, pilier de l'émergence d'une économie verte. Se fondant sur cette vision, toutes les démarches nationales dans le cadre de la REDD+ devraient prendre en compte les préoccupations pertinentes ci-après :

- La République du Congo ne voit pas la REDD+ comme un simple mécanisme destiné à présenter les projets-pilotes pour vendre les crédits de carbone par le biais du marché volontaire. Elle voit le processus REDD+ beaucoup plus comme un « nouveau modèle de société, à faible intensité de carbone, qui offre de vastes possibilités et garantit la poursuite d'une forte croissance et un développement durable, sur la base de technologies novatrices et de modes de production, de consommation ainsi que de comportements durables, tout en assurant à la population active une transition juste qui crée des emplois décents et de qualité » ;
- L'exploitation du capital naturel demeure l'option à consolider pour soutenir le développement. Le Forum National de Développement Durable, tenu à Brazzaville du 26 au 29 Avril 2013, a consacré la REDD+ comme un outil de Développement Durable. C'est à ce titre que le développement social et économique, et l'élimination de la pauvreté, sont les priorités premières et essentielles dans le contexte de ces efforts à poursuivre pour contribuer à lutter contre les changements climatiques ;
- La REDD+ est devenue une approche de développement durable à privilégier car elle est transversale sur les secteurs clés de l'économie nationale. C'est sur cette base que les principaux axes stratégiques de la REDD+ en République du Congo ont été prescrits ;
- Le pays a, dans le passé, élaboré et validé de nombreux documents d'orientation des politiques et stratégies de conservation et de gestion durable des écosystèmes, de gestion participative et de lutte contre la pauvreté. C'est notamment : le Plan d'action forestier national (PAFN) en 1992, le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) en 1994, le Schéma national de développement rural (SNDR) en 1997, le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) en 2005, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 1^{ère} génération (DSRP I) en 2008, les Directives et les Normes Nationales d'Aménagement en 2004, les Plans d'Aménagement des Concessions Forestières de 2005 à ce jour ;
- La République du Congo a déjà réalisé d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent. Elle compte actuellement : 15 Aires Protégées (12% du territoire national), 10 Concessions forestières aménagées (près de 5 millions d'hectares soit 45% des forêts de production), 4 Concessions forestières certifiées (près de 3 millions d'hectares, soit 60% de forêts déjà aménagées).
- La volonté politique du Gouvernement se confirme par de nombreux actes déjà posés dans le cadre de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Parmi ces actes, on peut citer : le clonage de

l'Eucalyptus qui a très fortement amélioré la productivité des plantations industrielles au Congo et dans le monde ; la généralisation des programmes d'aménagement forestier durable et de certification forestière, pour doter l'ensemble des concessions forestières et aires protégées du pays de « Plans d'Aménagement » d'ici 2015 ou 2020 et conserver le leadership mondial dans ce domaine ; l'engagement au processus APV-FLEGT (pour mieux suivre et réglementer les prélèvements des arbres et leur destination) et au processus REDD+ (pour poursuivre ses efforts d'atténuation du climat global et mobiliser les financements internationaux destinés à lutter contre la pauvreté et développer les activités alternatives à la Déforestation et à la Dégradation forestière dans le pays) ; l'institution du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), pour soutenir l'émancipation des populations autochtones et la promotion de leur savoir-faire, etc. ;

- Les parties prenantes nationales sont largement intégrées dans le développement du processus REDD+, pour mieux valoriser les ressources humaines et leurs savoir-faire ;
- Un Décret présidentiel est en cours de visa et signatures pour instituer les organes de mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays, à savoir : le Comité National REDD, les 12 Comités Départementaux REDD, la Coordination Nationale REDD et les Plateformes. Le cadre juridique en cours d'amélioration, va clarifier le statut juridique du carbone forestier de la République du Congo ;
- La phase de préparation du processus REDD+ en République du Congo se déroule dans un contexte technique assez complexe où les parties prenantes nationales explorent actuellement les approches scientifiques et techniques les mieux outillées pour : (i) déterminer le niveau de référence des émissions et des absorptions, (ii) élaborer des modèles adaptés à la problématique du scénario de référence du Congo, basé sur des prédictions des futurs changements d'usages des sols que vont générer les activités économiques prévues au plan agricole, minier et autres, dans les zones forestières ;
- Le système MRV, qui porte sur les mesures, le rapportage ou la notification, et les vérifications (MRV ou MNV), sera mis en place pour permettre le suivi et la vérification : (i) des réductions d'émissions engendrées par la mise en œuvre de la REDD+, (ii) de l'augmentation d'absorptions engendrées par la mise en œuvre de la REDD+, (iii) et des autres bénéfices socio-environnementaux.
- La communication, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, constitue encore le maillon faible de la politique très avant-gardiste de la République du Congo, en matière de conservation et de gestion durables de ses écosystèmes. Tous les délégués qui ont l'heureuse opportunité de toucher du doigt les performances ci-dessus énoncées, ont toujours insisté pour que « tous ces efforts soient portés à la connaissance des autres » ;
- Les faibles appuis financiers de la communauté internationale au processus REDD+ d'un pays qui détient le leadership mondial en matière de gestion durable de ses écosystèmes forestiers ;

- Le développement et la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ à l'échelle nationale et sous nationale pour : (i) fournir des preuves d'accompagnement des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts, (ii) tester certaines propositions et mettre en évidence certaines problématiques relatives aux options stratégiques proposées ainsi qu'au futur cadre de mise en œuvre de REDD+

I.1.2- Contexte international dans lequel REDD+ est mise en place

L'Accord de Copenhague, adopté en 2009, avait bien reconnu le rôle crucial de REDD+ et pris acte de l'engagement financier de plusieurs pays pour soutenir sa mise en œuvre.

Malheureusement, le contexte international reste encore caractérisé par les faits probants ci-après :

- Le mécanisme REDD+ se met en place dans un climat d'intenses discussions sur l'adoption consensuel d'un nouveau traité post Kyoto et l'engagement de l'ensemble des pays à réduire leur impact sur le climat. L'accord conclu lors de la Conférence de Durban en 2011, prévoit la négociation d'un nouveau protocole ou d'un autre instrument juridiquement contraignant d'ici 2015 et son entrée en vigueur d'ici 2020. Mais, il semble peu probable d'envisager la mise en place effective de la REDD+ pour financer réellement des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts, d'une part, et à la réduction de la pauvreté, d'autre part, avant la conclusion de l'accord post Kyoto, juridiquement contraignant. De nombreuses difficultés persistent encore ;
- Les principes de la compensation et de l'obtention de fonds sur les marchés continuent de susciter des controverses avec plusieurs pays en développement et certaines ONG, qui encouragent davantage les financements publics à l'instar des « financements de la Norvège pour la REDD+ » ou encore du « Fonds Vert pour le climat », mis en place à Durban en 2011 ;
- Les marchés du carbone forestier qui existent actuellement, ne favorisent pas efficacement l'émergence du secteur public ou privé à travers le monde ;
- Très peu d'initiatives multilatérales et bilatérales sont mises en place pour financer les processus REDD+ nationaux. Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), le Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP), le Programme ONU-REDD, le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC), le Fonds Amazonien, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Initiative Australienne pour le Carbone Forestier, l'Initiative Norvégienne sur le Climat et la Forêt manquent encore de fonds pour soutenir de manière durable et efficace le processus REDD+ dans les pays en développement, afin de réduire véritablement la pauvreté à travers les financements durables des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Le choix privilégié et souvent légitime de certains donateurs dans les financements des pays en développement: le cas notamment de la Norvège

qui a manifesté son intérêt à apporter des appuis financiers non moins considérables à l'Indonésie (1 milliard de dollars US), au Brésil (1 milliard de dollars US), à la Guyana (250 millions de dollars US). Les pays du Bassin du Congo se référant à cet appui attendent la conclusion de leur démarche ;

- De nombreux projets pilotes à travers le monde, vendent déjà des crédits carbone par le biais du marché volontaire, en s'appuyant sur des approches comme celles mises au point par la Verified Carbon Standard et l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité. Cette opportunité semble encore peu probable pour de nombreux porteurs de projets dans les pays du Bassin du Congo, quand on sait déjà que l'Indonésie à elle seule compte plus de 100 projets pilotes en cours de mise en œuvre;

La possibilité de participer à la définition des futurs mécanismes REDD+ va, entre autres, dépendre de la capacité des pays à (i) produire, à partir des méthodes et de techniques de mesures fiables, les informations sur le niveau passé et actuel de leurs émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation, (ii) indiquer les politiques et mesures qu'ils comptent prendre pour réduire ces émissions ainsi que les méthodes qu'ils vont utiliser pour mesurer et notifier le niveau des émissions de GES liées à l'évolution future du couvert forestier.

La mise en œuvre de ces exigences requière l'élaboration des systèmes de suivi, notification et vérification (MNV) efficaces, reproductibles, présentant des résultats fiables en accord avec les exigences et recommandations méthodologiques internationales et pouvant être mises en place à l'échelle nationale, pour lesquelles la télédétection et les mesures de terrain sont des éléments clés.

I.2- Etat des lieux du système national de Communication

Le Ministère de la communication est chargé de la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement en matière de communication et d'information. Organe étatique de régulation, le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) est chargé de veiller au bon exercice de la liberté de l'information et de la communication.

Au niveau de la société civile, l'Observatoire Congolais des Médias (OCM) veille au respect de l'éthique et de la déontologie journalistiques, tout en œuvrant pour le renforcement des capacités des professionnels de la presse. Il existe aussi des structures d'appui à la profession, à l'instar du Centre International de Presse (CIP). Il faut ajouter à cela, les associations professionnelles des journalistes.

I.2.1- Paysage médiatique au niveau national

I.2.1.1- L'audiovisuel

Le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) a recensé 41 chaînes de télévision privées sur l'ensemble du territoire national. La répartition des chaînes de télévision selon les départements se présente comme suit:

- **Brazzaville** : 11 chaînes de télévision ;
- **Kouilou (Pointe-Noire)** : 8 chaînes de télévision ;
- **Niari** : 4 chaînes de télévision ;
- **Bouenza** : 6 chaînes de télévision ;
- **Lékoumou** : 1 chaîne de télévision ;
- **Sangha** : 3 chaînes de télévision ;
- **Likouala** : 1 chaîne de télévision ;
- **Plateaux** : 3 chaînes de télévision ;
- **Cuvette** : 4 chaînes de télévision.

Sur l'ensemble du territoire national, la République du Congo compte près de quarante (40) chaînes de radios commerciales et communautaires et une quarantaine de chaînes de télévision privée.

La radio et la télévision nationales ne sont pas bien captées sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, les cinq villes les plus peuplées du pays à savoir : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouessou et Nkayi sont couvertes, chacune, par au moins une chaîne de télévision et une radio publique ou privée.

a)- La radio

La radio demeure le média leader au Congo. Le secteur public compte quatre stations :

- *Radio Congo* ;
- *Radio Pointe-Noire* ;
- *Radio Brazzaville* ;
- *et Radio Canal FM ou Radio Rurale.*

La Radio Rurale, placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, était dotée d'un émetteur de faible puissance (500 watts). Actuellement, elle vient d'acquérir un autre émetteur d'une puissance de 2 000 watts. Ce qui devrait permettre de couvrir un rayon de diffusion d'entre 100 et 200 km. Elle fait souvent appel à Radio Congo pour la diffusion de certaines émissions. Cette forme de collaboration est aussi prévue avec les radios communautaires par la fourniture d'émissions (avec possibilité de les traduire en langues locales).

L'ensemble de ces chaînes publiques diffusent dans les trois (03) langues ci-après :

- Français (langue officielle) ;
- Lingala (langue nationale) ;
- Kituba (langue nationale).

La radio nationale du Congo est actuellement accessible sur le bouquet CanalSat. Certaines chaînes privées font le relai de la chaîne nationale.

Ces dernières années, de nouvelles stations de radios privées commerciales ont fait leur apparition dans les départements. Les radios couvrent un rayon allant de 10 à 100 km et certaines d'entre elles diffusent dans les langues nationales et locales.

b)- La télévision

La télévision nationale, *Télé Congo*, émet de Brazzaville et dispose d'une station départementale, *Télé Pointe-Noire*, basée également à Pointe-Noire, la deuxième ville, capitale économique du Congo.

La télévision du Congo est actuellement accessible sur le bouquet CanalSat. Certaines chaînes privées font le relai de la chaîne nationale.

I.2.1.2- La presse écrite

La presse officielle est représentée par la *Nouvelle République* et l'*Agence Congolaise d'Information(ACI)*.

Une soixantaine de titres nationaux et 99 titres de la presse étrangère sont recensés officiellement au Ministère de la Communication. Sur ces titres, seul un quart connaît une parution régulière, qu'elle soit hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Neuf journaux nationaux, édités tous à Brazzaville, paraissent régulièrement.

Parmi ces titres figurent un quotidien, *Les Dépêches de Brazzaville*, et un bihebdomadaire, *La Semaine Africaine*. Le journal n'est pas à la portée de tout le monde en raison de son coût élevé (500 francs CFA) par rapport au pouvoir d'achat de la population et du manque de culture de la lecture. Depuis quelques années, *Les Dépêches de Brazzaville* se vendent à 100 francs CFA, et la *Semaine Africaine* à 350 francs CFA. Ce qui permet d'inverser cette tendance.

La presse écrite est abondante en République du Congo mais avec des parutions souvent en très faibles quantités (souvent entre 100 et 500 exemplaires). Néanmoins, les lecteurs ont l'habitude de partager leur exemplaire et le nombre de

lecteurs peut être plus important que celui d'exemplaires. Cette presse écrite est cantonnée sur Brazzaville et la diffusion principalement limitée à la capitale, notamment en raison de l'inexistence de système de messagerie organisé.

La presse écrite permet de diffuser des articles de fond sur les questions de changement climatique et du processus REDD+. Ce support a le potentiel de restituer un message complexe en un texte facilement compréhensible. Elle offre également la possibilité de toucher les décideurs, les donateurs et d'autres parties prenantes et de documenter les activités relatives au processus REDD+.

I.2.1.3- La presse en ligne

Officiellement, elle est représentée par Congo Site et mise à jour régulièrement. *Le Choc*, *Le Patriote*, *Les Dépêches de Brazzaville* et *La Semaine Africaine* paraissent également sur Internet.

Les versions électroniques de chaque édition de ces deux derniers journaux peuvent être téléchargées gratuitement aux adresses suivantes :

- Les Dépêches de Brazzaville : <http://www.brazzaville-adiac.com>
- La Semaine Africaine : <http://www.lasemaineafricaine.com>

Planète Afrique dispose également d'une édition consacrée à la République du Congo et à la République Démocratique du Congo.

I.2.2- Mass média existant en milieu rural

I.2.2.1- Radio

Dans chaque département, on trouve au moins une radio dont le rayon de couverture est de 50 km à vol d'oiseau (en moyenne, elle couvre deux districts). Ces radios sont privées pour certaines, départementales pour d'autres, ou d'Etat³.

Ces radios ont une faible structuration organisationnelle. Elles fonctionnent avec des équipements et matériaux obsolètes, un personnel insuffisant et non qualifié, des grilles de programmes inadaptés au besoin des communautés. L'indisponibilité de l'énergie électrique empêche l'optimisation de la radio, en milieu rural. Les programmes sur le développement durable, l'environnement ou les forêts sont quasi-inexistants sur les chaînes de radio en milieu rural.

Le coût des programmes varie entre 20 000 et 50 000 FCFA par mois. Les publicités sont taxées à environ 2 000 FCFA par jour, et les communiqués à 1 000 FCFA. Par manque de moyens financiers conséquents, les radios diffusent de la musique à longueur de journée. Il existe cependant des programmes sur l'agriculture financés par les projets de développement rural qui sont très appréciés des populations. Au niveau du département du Pool, la Direction départementale de la pêche anime une émission sur la radio communautaire de Kinkala intitulée *Echos rural*.

³ Cas de la radio rurale d'Owando qui est sous tutelle du MAE

De même, la Direction départementale de la promotion de la femme finance une émission intitulée *La voix des femmes*. Dans le département de la Sangha, la CIB, en collaboration avec des partenaires, a mis en place une radio communautaire « Biso na Biso » qui a pour principale cible la population autochtone. Cette radio est animée par des Autochtones et des Bantous. Mais aucune étude d'audience n'a été réalisée pour déterminer le taux d'écoute, notamment dans le milieu autochtone. Ces émissions sont apparemment bien suivies dans le milieu rural. Il s'agit essentiellement de magazines. Les installations ne permettent pas aux auditeurs d'appeler directement dans les émissions. Par contre, dans les autres départements, les auditeurs ont la possibilité d'intervenir en direct dans les émissions, via le téléphone portable. Paradoxalement, bien qu'elles aiment écouter ce genre d'émissions, les femmes ne sont pas nombreuses à participer directement. D'après les animateurs, il y a plus d'hommes qui interviennent que de femmes. Cette situation s'explique par les pesanteurs socio-culturelles qui empêchent la femme de prendre la parole en public ou de donner son avis sur un sujet. Par ailleurs, l'anonymat n'est pas garanti dans ce genre d'émission, la participation suppose une déclinaison d'identité.

I.2.2.2- Télévision

En dehors du département du Pool, tous les autres départements disposent chacun, d'au moins une chaîne de télévision privée ou publique. Ces médias sont accessibles à des coûts abordables, mais n'atteignent pas toutes les localités et ne sont écoutés le plus souvent que par les hommes. Toutefois, les chaînes de télévision locales et nationales sont captées uniquement au niveau des chefs lieux des départements et de certains districts. L'absence d'énergie électrique dans certains villages empêche la population de suivre des programmes télédiffusés ou radiodiffusés. Par ailleurs, posséder un poste téléviseur est encore un luxe pour les paysans.

I.2.2.3- La presse écrite

La presse écrite est quasi-inexistante dans les départements. Cependant, quelques journaux édités à Brazzaville sont distribués dans ces départements avec un léger retard.

I.2.3- Unités de communication et branches locales des institutions

I.2.3.1- Unités de communication des ministères

Dans tous les ministères, il existe des *Attachés de presse*.

Dans certains ministères comme celui de l'Economie Forestière et du Développement Durable, on note la création des Directions sous tutelle, dédiées à la Communication et à la Vulgarisation. Cette Direction est bien structurée avec différents services. Au ministère délégué aux Grands Travaux, il existe une cellule de communication bien équipée. A la Présidence de la République on trouve une Direction de la Presse Présidentielle bien structurée et bien équipée. Ce qui n'est malheureusement pas le cas de tous les ministères. On note tout de même la

présence d'au moins un Attaché de presse ou d'un Conseiller à la Communication dans chaque département ministériel. En règle générale, les fonds alloués au service communication sont très faibles, au regard des défis à relever.

I.2.3.2- Branches locales des institutions

Dans les départements, seuls les Préfectures et les Conseils Départementaux disposent d'un chargé de communication ou d'un Attaché de presse. En règle générale, c'est le Directeur Départemental de la radio nationale ou de l'Agence congolaise d'information qui joue ce rôle. Dans les comités de village, quartier, zone, bloc, il y a un chargé de la presse, qui est en fait un chargé de la mobilisation et de l'information.

Les branches locales des institutions n'ont pas un personnel important et il n'y a pas d'unités de communication. Lors des campagnes de sensibilisation, ils s'appuient sur des animateurs locaux, y compris les femmes qui sont identifiées parmi les membres de la communauté. Outre les canaux et structures modernes de communication, les chefferies traditionnelles et coutumières et les leaders d'opinion constituent les canaux de communication traditionnels encore très utilisés dans la communication sociale. De même que les crieurs et les artistes.

I.2.4- Utilisation des moyens de communication au Congo

I.2.4.1- Au niveau national

Selon l'Enquête Démographie et Santé (EDS) de 2006, la radio est le médium le plus répandu : 45% des femmes et 68% des hommes l'écoutent au moins une fois par semaine.

La télévision vient en deuxième position: 38% des femmes et 47% d'hommes suivent régulièrement les programmes télédiffusés.

La lecture d'un journal au moins une fois par semaine concerne 34% des hommes et 16% des femmes.

Cependant, les disparités départementales sont importantes. Brazzaville et Pointe-Noire offrent un bon accès aux médias, tandis que les habitants des départements Nord et Sud du pays sont bien moins lotis. En milieu rural, 47% des ménages possèdent une radio contre 67% en milieu urbain. Pour la télévision, l'écart est encore plus important, puisque 5% seulement des ménages ruraux en possèdent contre 43% des ménages urbains. Le niveau d'exposition aux médias dépend largement du niveau d'instruction et du niveau de richesse du ménage. Les femmes préfèrent les feuillets et les séries, tandis que les hommes s'intéressent aux journaux d'information et à l'actualité politique. Aucune étude n'a encore été réalisée sur le niveau d'écoute de la radio des populations locales et autochtones.

La télévision est le média prisé par les décideurs et les cadres nationaux. C'est donc le média par excellence pour toucher un grand nombre de décideurs et de personnes influentes dans le cadre du plaidoyer.

Les ateliers, les réunions, les forums de tout genre, les compétitions sportives, le Festival Panafricain de Musique (FESPAM), les concerts, les cultes religieux, les campagnes d'évangélisation, sont des événements qui drainent du monde.

I.2.4.2- Au niveau rural

a)- Moyens modernes

Les femmes rurales n'ont pas un accès égal à l'information en raison des facteurs liés à la marge de manœuvre qui demeure très restreinte à l'extérieur du foyer, au manque d'instruction, et dans certains cas, au contrôle de l'information et des médias par les hommes. Les femmes ne lisent pas beaucoup les affiches, ni les dépliants. Les supports intéressent plus les jeunes et les hommes. Par ailleurs, beaucoup de femmes et même d'hommes ne savent pas lire en langues nationales. Car, il n'existe pas en tant que telle des cours d'alphabétisation en langues locales. Cependant, certaines églises comme l'Eglise évangélique du Congo, offre à ses fidèles des cours d'alphabétisation en langues locales.

La radio demeure un media prisé par les hommes. Les femmes l'écoutent occasionnellement pour des raisons à la fois de revenus et de disponibilité. Dans la majorité des cas, elles ne possèdent pas de poste-radio. Ce sont les hommes qui décident des programmes à écouter et des heures d'écoute. Celles qui possèdent de poste-radio n'ont pas toujours les moyens ou la volonté de se procurer les piles pour la faire fonctionner. Les hommes suivent les programmes d'information et les communiqués nécrologiques. Quand elles ont l'opportunité d'écouter la radio, les femmes s'intéressent aux émissions interactives à téléphone ouvert qui traitent de sujets de sociétés (faits divers). Dans tous les cas, la radio est très écoutée tôt le matin et le soir. Les jeunes quant à eux préfèrent les programmes musicaux et sportifs. Le tableau suivant récapitule les potentialités et les contraintes des moyens de communication modernes en zone rurale.

Tableau n°1: *Potentialités et contraintes en matière de communications modernes*

Potentialités	Contraintes
• Existence de radios dans les départements • Présence des émissions financées par des projets agricoles et les Directions Départementales. • Faible coût de diffusion • Existence de clubs d'écoute	• Faible structuration organisationnelle • Des équipements et matériels obsolètes, • Un manque de personnel qualifié, • Des grilles de programmes inadaptés aux besoins des communautés. • Indisponibilité de l'énergie électrique • Faible taux d'écoute surtout pour la gent féminine

b)- Moyens traditionnels

Il existe de moins en moins de groupes de théâtre populaires dans les départements. Ceux qu'on y trouve ne font pas beaucoup de représentations, mais ils profitent de certaines tranches à la radio pour se faire connaître (cas de Madingou et d'Owando). Ils sont aussi utilisés pour agrémenter certaines manifestations. Ces troupes sont composées d'hommes et de femmes. Ces représentations se tiennent généralement lors de manifestations dans les lieux publics, souvent en plein air. Les femmes y assistent lorsqu'elles en sont informées au préalable et lorsqu'elles disposent de temps libre. Il leur arrive aussi d'écouter les sketches à la radio. On note la présence dans les départements des groupes musicaux traditionnels. Les crieurs publics sont très sollicités.

Le tableau suivant récapitule les potentialités et les contraintes des moyens de communication traditionnels en zone rurale.

Tableau n°2 : Potentialités et contraintes des moyens de communication traditionnels

Moyens de communication	Potentialités	Contraintes
Groupes musicaux	• Existence des groupes musicaux traditionnels • Chansons très écoutées • Chansons en langues locales	• Peu nombreux • Difficultés d'enregistrement
Théâtres populaires	• Existence des groupes de théâtre • Très appréciés • Passent à la radio • Production lors des manifestations • Production en langues locales	• Peu nombreux
Crieurs publics	• Très écoutés • Moins coûteux • Très mobiles	• Difficultés de travailler en saison des pluies

c)- Evénements et lieux de rencontre

Les femmes se retrouvent à l'église, aux marchés forains, dans les réunions des groupements et associations. Les Directions départementales de la promotion de la femme organisent des championnats de nzango⁴, les célébrations des journées nationales et internationales⁵, qui rassemblent les femmes au niveau des districts. Pour informer les femmes, les directions départementales de la promotion de la femme effectuent des descentes au niveau des villages et organisent des réunions de sensibilisation. Elles utilisent aussi les points focaux pour véhiculer une information à travers le téléphone portable ou par courrier.

⁴ Sport féminin traditionnel

⁵ Journée internationale de la femme/ Journée mondiale de la femme rurale/ Journée contre les violences faites aux femmes/ Fêtes des mères

Les hommes quant à eux se retrouvent tous les jours au mbongui. La fête du Tcham⁶ dans la Cuvette rassemble beaucoup d'hommes. Les hommes sont aussi présents lors des réunions des associations, du village, du quartier ou lors des danses traditionnelles, souvent avec leurs femmes.

Il n'existe pas vraiment de loisirs pour les jeunes. Le plus souvent, ils s'installent avec les aînés au mbongui. De temps en temps, des compétitions sportives inter-villages sont organisées et connaissent la participation de plusieurs d'entre eux, notamment les garçons. Les filles, comme leurs mères sont très occupées par les travaux champêtres et n'ont pas le temps de loisirs.

Le ministère des Sports organise des rencontres sportives qui rassemblent des jeunes scolarisés (filles et garçons). Les manifestations politiques drainent aussi beaucoup de personnes.

I.2.5- Prise en compte des questions liées à la REDD+ dans les médias

Les questions sur le Développement Durable ne sont pas systématiquement traitées dans la presse. Les médias ne font pas une part belle aux programmes spécifiques sur le Développement Durable, mais on note, néanmoins, l'existence de l'émission *L'environnement au quotidien* sur la radio nationale et le magazine télévisuel *Afrique environnement*. Chaque mardi, de 15 h 00 à 15 h 30, cette radio diffuse une émission intitulée «Echos de la Forêt». L'émission «Environnement et développement» diffusée chaque vendredi, de 15 h 30 à 16 h 00 sur Radio Brazzaville, est fortement appréciée.

On note la présence sur le marché de quelques rares magazines spécialisés dans le domaine de l'environnement : *Afrique environnement*, *Alliance climat* et bien d'autres. Ce sont des magazines édités par des réseaux de journalistes spécialisés dans les questions environnementales et du changement climatique. Il existe aussi une association spécialisée dans la communication pour le développement et la capitalisation des expériences. Il s'agit de l'association MBEMBO qui travaille en appui conseil aux projets et programmes de développement.

Le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable possède un site internet et est en train de préparer un magazine qui mettra en lumière toutes les actions du ministère.

I.2.6- Réseaux de communication

L'Agence de Régulation des Postes et Communications Electroniques (ARPCE) est l'autorité congolaise de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des postes et communications électroniques. Instituée par la loi n°11-2009 du 25 novembre 2009, l'ARPCE est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministère en charge des Postes et des Télécommunications.

⁶ Vin local, produit dans le Département de la Cuvette

I.2.7- La téléphonie

En République du Congo, l'accès à la téléphonie fixe est fourni par l'opérateur Congo S.A.U. Mais celle-ci a pratiquement disparu avec la percée de la téléphonie mobile. Cinq (05) opérateurs exercent aujourd'hui sur le marché congolais de la téléphonie mobile : AIRTEL Congo, MTN Congo, Congo Telecom, WARID Congo et AZUR Congo. Mais certaines localités ne sont pas accessibles. La couverture de ces réseaux est limitée dans les départements. Aujourd'hui, le coût du téléphone portable est abordable, ce qui le met à la portée de toutes les couches sociales. Mais l'achat de cartes de crédit prépayées n'est pas toujours évident. L'utilisation des SMS, n'est pas très courante en zone rurale.

I.2.8- Accès internet

En matière d'accès à Internet, on compte 12 Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) au Congo selon l'ARCPE. Dans les grandes villes, la plupart des administrations possèdent une connexion internet et ont trouvé des cybercafés dans chaque arrondissement. Cependant, l'internet est un véritable luxe dans le milieu rural congolais. Il n'y a quasiment pas de cybercafé. Les populations et même les administrations déconcentrées de l'Etat n'y ont quasiment pas accès. Toutefois, le Congo s'équipe en fibre optique dont l'accessibilité sur Brazzaville devrait être possible au courant de cette année 2013, et les facilités d'accès se développent très rapidement. Les types d'accès sont diversifiés :

- VSAT,
- ADSL,
- BLR.

Le réseau de téléphonie mobile offre aussi la possibilité de connexion à travers des clés 3G ou des modems Wimax.

Si la couverture de la téléphonie mobile est désormais très large et couvre également des zones rurales, notamment au sud Congo, peu de ménages ont les moyens d'accéder aux connexions internet via la téléphonie mobile.

Les quelques estimations disponibles indiquent ce qui suit :

- | | |
|---|--------|
| - Proportion d'internautes en 2008 : | 4 % ; |
| - Nombre de ménages disposant d'un ordinateur en 2008 : ... | 27,5 % |
| - Proportion des ménages disposant de l'Internet en 2008 : ... | 1,4 % |
| - Abonnements à la téléphonie mobile cellulaire en 2008 : | 47 % |
| - Couverture de la population téléphonie mobile en 2007 : | 53 % |

I.2.9- Langues de communication

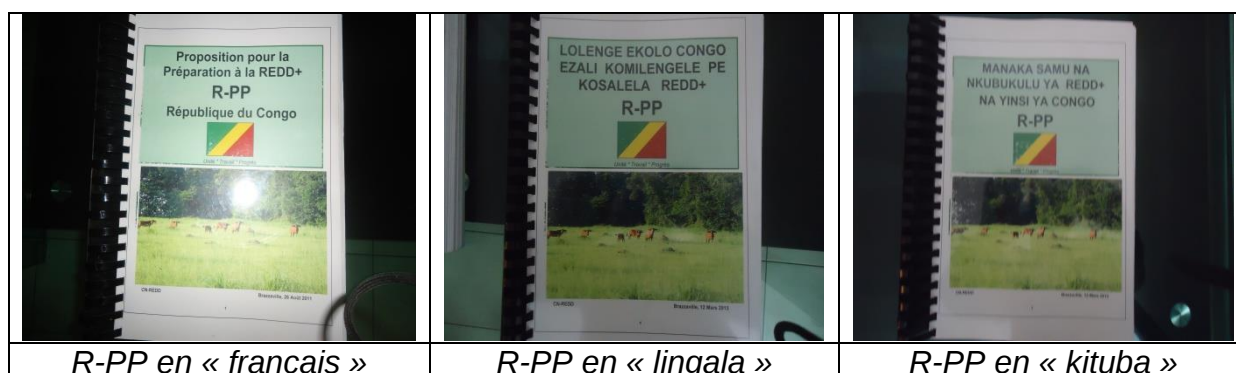
La langue officielle de la République du Congo est le français. Les autres langues sont essentiellement des langues bantoues. Ainsi, les deux langues nationales véhiculaires du pays sont :

- Le kituba ;
- Le lingala.

A côté de ces deux (02) langues nationales les plus parlées par la majorité des citoyens congolais et par certains étrangers résidant en République du Congo, viennent ensuite plus d'une quarantaine d'autres langues « dites dialectes », y compris celles des populations autochtones. Cette diversité linguistique qui s'exprime à travers les dialectes soulignés ci-dessus, trouve une convergence bien nette en matière de communication, à travers l'usage des trois (03) langues les plus parlées au Congo à savoir :

- Le français ;
- Le lingala ;
- Le kituba.

C'est du reste dans ces trois langues que le R-PP ou Plan de Préparation à la REDD+, de la République du Congo est présenté.



Selon l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en 2010, le français est parlé par 78 % des Congolais de plus de 10 ans. Selon une étude d'Omer Massoumou, 88 % des Brazzavillois de plus de 15 ans déclarent avoir une expression aisée à l'écrit en français.

Le kituba (ou munukutuba) est pratiqué par 50,35 % de la population congolaise, essentiellement le long de la ligne de chemin de fer Congo-Océan qui relie Brazzaville à Pointe-Noire, dans la partie Sud du pays.

Le lingala dite « langue du fleuve », est parlé principalement dans la partie Nord et Est du pays. C'est la langue qui a connu une forte expansion ces dernières années en République du Congo⁷.

Selon les zones, les populations autochtones utilisent des langues différentes pour communiquer. Il faut souligner qu'en République du Congo, il n'existe pas encore de cours d'alphabétisation en langues nationales. Aussi, les populations rurales ou urbaines ont du mal à lire dans les langues nationales. Toutefois, certaines confessions religieuses comme : l'Eglise Evangélique du Congo (EEC), L'Eglise Kimbanguiste et autres, proposent à leurs membres des cours en langues nationales.

⁷ Source Wikipédia

Dans le cadre de notre stratégie de communication, trois (03) langues seront davantage utilisées : le français et les deux (02) langues nationales que sont : (i) le lingala et (ii) le kituba (ou munukutuba).

Cependant, en fonction des circonstances locales ou départementales, d'autres langues locales (influentes dans le milieu) pourront être utilisées.

I.2.10- Partenaires potentiels

Il existe plusieurs partenaires potentiels en milieu rural, notamment les services déconcentrés de l'Etat, les associations ou groupements de producteurs, des organisations féminines, les associations de jeunes, des associations des populations locales et autochtones, des projets et programmes de développement, des plateformes des ONG .

Sur le plan national, on note la présence des programmes, projets et services publics dont les objectifs sont presque similaires à ceux du processus REDD+. On peut citer entre autres :

- le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR) ;
- le Service National de Reboisement (SNR) ;
- le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) ;
- le Projet d'Appui à la Gestion durable des Forêts du Congo (PAGEF) ;
- le Projet Makala ;
- le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) ;
- le Projet érosion ;
- le Projet d'élaboration de la politique nationale forestière ;
- le Fonds Forestier du ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable ;
- le Programme APV-FLEGT ;
- le Projet « Terre d'école » ;
- Le Programme PFNL sur la Domestication du gnétum dans le Département des Plateaux ;
- les Projets agricoles, comme le PRODER, le PADEF, le PNSA ;
- les Cellules d'Aménagement des Sociétés Forestières ;
- les Cellules MRV des entités publiques, privées et de la société civile ;
- etc.

Les associations et réseaux des peuples autochtones et des journalistes, les associations pour la culture de protection de la flore et de la faune comme le « Théâtre de l'Environnement », les églises, les enseignants, les autorités locales et villageoises font également partie des partenaires potentiels.

En ce qui concerne les bureaux d'étude et agences de conseils et communication, il en existe plusieurs. Ils mènent des activités de communication pour les entreprises et institutions au Congo. On note aussi l'existence de quelques imprimeries de plus en plus performantes.

I.3- Caractéristiques et perception des parties prenantes

I.3.1- Caractéristiques

En se basant sur le R-PP, les parties prenantes peuvent être regroupées en quatre catégories :

- **La puissance publique**, elle rassemble les départements ministériels et autres organes publics chargés d'élaborer ou de voter, ou encore de faire appliquer les lois et réglementations dont l'action a un effet sur la déforestation, la dégradation forestière, l'utilisation et l'accès à la ressource, le partage des revenus et les droits fonciers coutumiers et/ou d'usage :
 - Le Secrétariat Général du Gouvernement;
 - 19 départements ministériels, en charge (1) de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration, (2) de l'Economie Forestière et du Développement Durable, (3) du Tourisme et de l'Environnement, (4) des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande (5) de l'Energie et de l'Hydraulique, (6) de la Pêche et de l'Aquaculture, (7) de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation des Grands Travaux, (8) de l'Equipement et des Travaux publics, (9) de l'Agriculture et de l'Elevage, (10) de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, (11) de l'Intérieur et de la Décentralisation (12) des Affaires Foncières et du Domaine Public, (13) des Mines et de la Géologie, (14) de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, (15) des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique, Professionnel et Supérieur, (16) du Commerce et des Approvisionnements, (17) des Petites, Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, (18) de la Santé et de la Population, (19) de la Justice et des Droits Humains;
 - Les Administrations décentralisées : Mairies, Conseils départementaux et communaux ;
 - Les Préfectures ;
 - Le Parlement.
- **Le secteur privé**, il s'agit des opérateurs économiques dont l'action s'inscrit dans le secteur forestier, ou dont l'action influence le milieu forestier. On peut citer les sociétés d'exploitation forestière, les sociétés d'exploitation minière, les entreprises agricoles industrielles, les sociétés de travaux publics, les petits exploitants forestiers (piétistes) ou groupements d'exploitants artisanaux, la Fédération nationale des tradipraticiens du Congo.

- **La Société civile** : Ce groupe rassemble les Associations et ONGs, les églises, les leaders d'opinions et représentants des communautés. Les populations autochtones et la société savante sont également classées dans cette catégorie.
- **Les populations locales et autochtones** : Dans cette catégorie, le problème se pose encore avec beaucoup d'acuité au niveau des populations autochtones disséminées à travers tout le territoire. Ce groupe minoritaire est véritablement discriminé. Il n'est pas toujours impliqué dans la gestion des ressources forestières. L'analphabétisme est le lot de la grande majorité des populations autochtones. Selon les estimations, plus de 75% de ces populations autochtones ne savent ni lire, ni écrire, ni compter. Les enfants autochtones ne fréquentent pas toujours les établissements scolaires et les rares qui s'y inscrivent connaissent un taux d'abandon avoisinant 90% au niveau secondaire et universitaire. Les populations autochtones du Congo se divisent en plusieurs groupes inégalement répartis dans le pays et connus sous diverses appellations : Bambenzélé, Baka et autres. Leur principale source de revenus et de subsistance dépend en grande partie de ces riches ressources naturelles dont regorge le Congo.

En Février 2011, le Congo a promulgué une loi portant protection des populations autochtones. Cette loi va réduire les inégalités que subissent les communautés autochtones, en raison de la non maîtrise des systèmes économiques, de l'exploitation massive de leur environnement et de ressources naturelles, du changement climatique et d'une augmentation rapide de la population

Il existe une plateforme des associations et ONG militant en faveur des populations autochtones. Il s'agit du RENAPAC (Réseau National des Populations autochtones du Congo). Ce réseau organise des descentes dans les milieux autochtones pour la sensibilisation. Les membres de ce réseau sont essentiellement autochtones et donc ont une certaine légitimité dans le milieu. Certains membres de ce réseau sont informés du processus REDD+ et souhaiteraient y être plus impliqués.

I.3.2- Perception du processus REDD+ par les parties prenantes

Les parties prenantes ont des intérêts différents. Il est donc indispensable de comprendre ce qui les motive et de déterminer les messages et les arguments appropriés susceptibles de satisfaire leurs différents intérêts.

En dehors de la population qui n'a que vaguement entendu parler de la REDD+ et parfois pas du tout, les autres parties prenantes ont bel et bien entendu parler de ce processus. Le niveau de connaissance varie d'un groupe à l'autre. Les représentants du ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable ont une meilleure connaissance de la REDD+ et de ses enjeux. Les membres de la société civile ont pris part à plusieurs ateliers d'information sur la REDD+ et semblent très engagés. Certains membres de la société civile estiment qu'il existe des contradictions entre les engagements politiques et la réalité sur le terrain. Ces

derniers espèrent que le processus REDD+ émane d'une vraie volonté politique et non simplement d'un effet de mode.

a)- La Société civile

La société civile est très engagée dans le processus REDD+. Il existe déjà une plateforme dénommée : « Cadre de Concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones pour le processus REDD+, en sigle CACO-REDD ». Cette plate-forme regroupe une centaine d'ONG.

Les membres de la société civile ont participé à plusieurs ateliers d'informations sur la REDD+ et souhaite approfondir leurs connaissances sur toutes les thématiques. Ils sont disposés à servir de relai à la Coordination Nationale REDD. Ils mènent déjà des activités de sensibilisation dans les milieux ruraux avec des outils de communication plus ou moins adaptés et qui méritent d'être renforcés.

CACO-REDD a produit quelques outils de communication, notamment des CD et affiches en langues nationales, sur les messages de la REDD+.

Les membres de la société civile souhaitent par ailleurs, renforcer leurs connaissances en techniques de communication.

Les associations des populations autochtones se disent disposées à apporter leur contribution dans la sensibilisation de ce groupe cible encore vulnérable, qui vient d'être honoré par la promulgation de la loi n°5-2011 du 25 Février 2011, portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

b)- La puissance publique

La puissance publique, dans son ensemble, a des connaissances liminaires du processus REDD+. Mais le degré de conscience de son implication dépend de sa proximité aux thématiques abordées par la REDD+. Le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, ayant le leadership de ce processus, semble plus impliqué.

c)- Les points focaux

La CN-REDD a mis en place des points focaux REDD+ au sein des différents ministères.

Ces points focaux ont pour rôle de mobiliser leur ministère autour des thématiques liées à la REDD+. Mais ils évoquent le manque de moyen pour mieux jouer leur rôle et souhaitent être fortement impliqués.

d)- Les Sociétés privées

La plupart des sociétés privées (forestière, minière ou pétrolière) ont déjà entendu parler du processus REDD+ et estiment y contribuer en réalisant des études d'impact environnemental.

Si certaines sociétés sont très engagées, à l'instar de la société pétrolière ENI et de la société forestière CIB. D'autres sociétés par contre, demeurent un peu réticentes, car elles ne comprennent pas encore les enjeux de ce processus.

e)- Le grand public

Les populations, en général, n'ont pas une idée claire du processus REDD+ dans sa définition et dans ses contours.

Les autres parties prenantes ayant entendu parler de ce processus à travers les médias, les séminaires, les ONG et par d'autres moyens, en ont des notions vagues et superficielles, notamment sur le marché et le crédit carbone.

f)- Les petits exploitants forestiers

Les usagers de la forêt qui exercent leur métier dans la catégorie dite « petits exploitants forestiers » demeurent braqués à l'idée qu'on leur interdise de couper les arbres.

Ces usagers de la forêt affirment n'avoir pas d'autres choix : « La forêt est leur seule source de revenu ». Ils sont toutefois ouverts à toute forme de collaboration, à condition qu'ils trouvent d'autres alternatives. Ils estiment, par ailleurs, que les vrais destructeurs de la forêt sont les sociétés forestières qui exploitent le bois en masse et sans respecter les forêts sacrées.

Tout en reconnaissant l'importance de l'arbre et de la forêt pour l'homme, ils ne perçoivent pas l'intérêt de planter des arbres non fruitiers. Pour ces derniers, la période de croissance d'un arbre paraît trop longue pour espérer en jouir un jour. Cette situation s'explique en partie par le fait que les exploitants ne sont pas toujours propriétaires des terrains forestiers.

I.4- Diagnostic de la communication du processus REDD+ en République du Congo :

De prime abord, il importe de rappeler que le processus REDD+ comprend trois phases, rappelées dans le contexte ci-dessus, et que ce diagnostic se rapporte essentiellement à ce qui a été fait à la première phase.

Ainsi, sous la conduite du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, plusieurs actions de communication ont été réalisées.



Ces activités ont été focalisées sur les ateliers, la diffusion de documents audiovisuels et des produits des programmes. Au nombre de ces activités, on peut citer :

- La réalisation des interviews radiodiffusées ;
- La publication des articles dans des journaux de la place ;
- La réalisation des films documentaires ;
- La confection des brochures de sensibilisation et d'information ;
- L'organisation des formations sur les stratégies de sensibilisation, d'information et d'éducation en matière de variabilité et /ou changements climatiques.
- La tenue des ateliers d'information et des ateliers de sensibilisation des décideurs sur les questions liées à la variabilité et/ ou aux changements climatiques, en vue de leur intégration dans les politiques et stratégies de développement socio-économique ;
- L'organisation des séances d'information et de sensibilisation;
- L'organisation des ateliers de restitution ont été organisés sur les enjeux, les mécanismes de financement du carbone ;
- L'organisation des forums/foras et des expositions

Des affiches et banderoles sont régulièrement produites pour annoncer les diverses activités réalisées en République du Congo : ateliers, célébrations des journées mondiales et nationales, conférences-débats, etc.

Les affiches produites par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable sont en général placardées à la devanture du Ministère et sur les grandes artères.

Ce sont des acquis qui doivent être pérennisés en tenant compte maintenant du grand public et en intégrant d'autres nouveaux outils plus efficaces en matière de sensibilisation.

Le changement de comportement d'une société est une œuvre de longue haleine. Pour ce faire, un programme plus adapté et systématique doit être mis en œuvre pour être plus pratique.

I.4.1- Atouts de la communication

Le paysage médiatique congolais, assez diversifié, offre un atout pour la mise en œuvre de la stratégie de communication du processus REDD+. Les médias constituent de ce fait l'un des canaux utilisés pour la stratégie de communication du processus REDD+. Sa mise en œuvre requiert pour une grande part, l'implication des journalistes. Comme autres atouts, on peut citer :

- La volonté politique ;
- La présence des médias ;
- L'existence d'une plate-forme multi-acteurs active ;
- L'existence des points focaux dans les Ministères ;
- La présence des médias traditionnels et modernes ;
- La présence de plusieurs partenaires ;
- La possibilité de financements par les bailleurs ;
- L'engagement de la Communauté internationale au processus REDD+ du pays ;
- L'opérationnalisation de la fibre optique ;
- L'engouement du public à l'utilisation de l'outil informatique (internet).

I.4.2- Contraintes de la communication

Les atouts susmentionnés ne doivent pas éluder les difficultés à surmonter en vue d'assurer la réussite de la promotion des questions liées à la REDD+ à travers les médias congolais.

Il s'agit, entre autres de :

- L'absence d'une politique de communication pour le développement ;
- La précarité des conditions de travail et la modicité des salaires ayant comme conséquence la propension à conditionner la diffusion d'une information par le paiement d'un pourboire aux journalistes ;
- La faiblesse des ressources financières due à l'absence de subvention étatique aux médias, ainsi qu'à la rareté de la publicité et la modicité des recettes publicitaires ;
- L'absence de l'esprit d'émulation entre les journalistes ;
- La propension à accorder plus d'espace à l'actualité politique au détriment d'autres rubriques ;
- Le faible niveau du professionnalisme des professionnels des médias ;

- La non maîtrise des questions REDD+ par nombre d'entre eux ;
- L'absence des études d'audience ;
- Le nombre limité des médias.

Les autres contraintes identifiées sont les suivantes :

- Enclavement de certaines zones ;
- Accès difficiles aux médias dans certaines localités ;
- Absence d'une politique nationale de communication ;
- Absence d'une stratégie nationale de Développement Durable ;
- Faible taux d'alphabétisation en milieu rural ;
- Pauvreté des populations ;
- Manque de perception de la valeur ajoutée du processus REDD+ par les populations (Justifiée par l'absence du Plan de Communication) ;
- La faiblesse des ressources allouées au volet communication dans les Départements ministériels ;
- La faible maîtrise des techniques de communication adaptées aux objectifs du processus par les différents intervenants ;
- L'insuffisance de supports de communication et éducatifs relatifs au processus REDD+ (Justifiée par l'absence du Plan de Communication).

I.4.3- Problèmes de communication

Cette dernière analyse va permettre de voir les activités de communication appropriées pour cette stratégie. Au vu de cette analyse, les atouts et les contraintes font ressortir qu'en République du Congo, les efforts constatés ces dernières années dans le domaine de la communication, de l'information et de la sensibilisation sont encore insuffisants.

Les problèmes de communication qui se dégagent sont les suivants :

- Connaissances limitées des enjeux et démarches de la REDD+ par les parties prenantes
- Insuffisance de visibilité des initiatives de la REDD+
- Manque de coordination et de synergie des activités de communication

Ces problèmes diagnostiqués pour lesquels il faut trouver des solutions, sont tolérables à cette étape du processus.

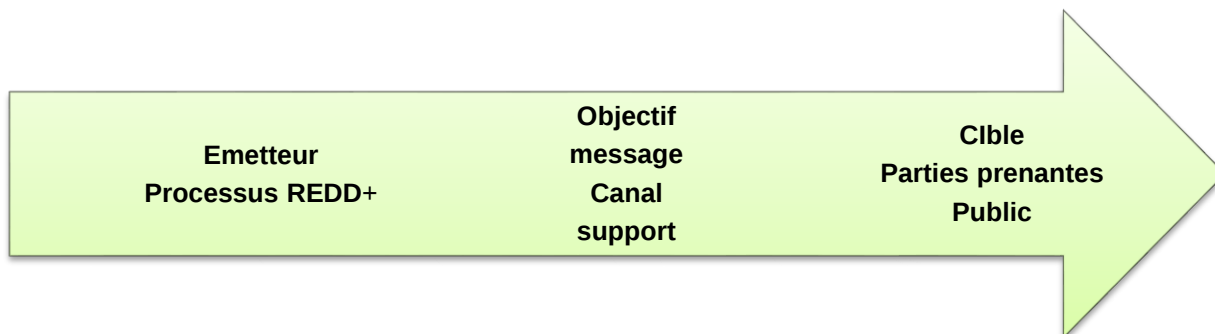
Toutefois, cela a conduit à proposer une stratégie qui devrait permettre d'offrir une information complète, fiable et accessible aux différents acteurs impliqués dans le domaine des changements climatiques en vue d'obtenir des résultats escomptés.

DEUXIEME PARTIE :

Stratégie et plan de communication

II.1- Cadre stratégique

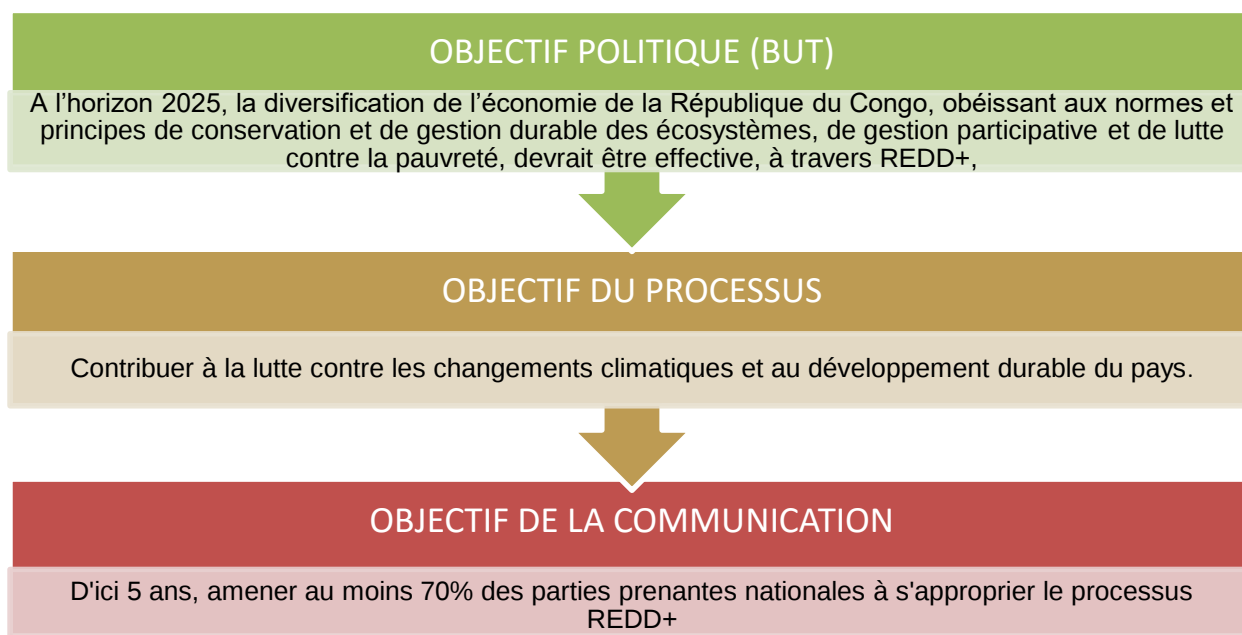
La stratégie de communication consiste à réaliser une combinaison entre les objectifs à atteindre, les cibles identifiées, l'approche communicationnelle par cible, les messages susceptibles de toucher les cibles visées, les canaux de communication (conventionnels, associatifs et traditionnels) ainsi que les supports nécessaires pour obtenir les résultats attendus.



La stratégie de communication a un rôle important à jouer dans la mise en corrélation des acteurs du processus REDD+ et dans le maintien de leurs interactions. Elle va coordonner la conception et la réalisation d'outils de communication.

II.1.1- Objectif Principal de la communication

L'objectif principal de cette stratégie de communication est d'amener les parties prenantes nationales à comprendre et s'appropriier le processus REDD+ pour leur prise en compte dans les actions de développement.



II.1.2- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la communication sont :

- Informer et former les groupes cibles sur les enjeux et le rôle du processus REDD+, dans sa démarche pour le développement durable et dans la lutte contre la pauvreté ;
- Garantir la visibilité des initiatives et activités du pays en matière de la REDD+ ;
- Assurer le partage d'informations entre parties prenantes.

II.1.3- Résultats attendus

Les résultats attendus de la communication sont :

- Les groupes cibles sont informés et formés sur les enjeux, le rôle du processus REDD +, dans sa démarche pour le développement et dans la lutte contre la pauvreté ;
- Les initiatives et activités du pays en matière de la REDD+ sont visibles ;
- Le partage d'informations et d'expériences entre parties prenantes est assuré tant au niveau national qu'international;

II.1.4- Groupes cibles de la communication

La stratégie de communication requiert l'identification des groupes-cibles bénéficiaires de messages appropriés. Ces groupes cibles de la communication correspondent plus ou moins aux différentes parties prenantes à la mise en œuvre du processus REDD+. Toutefois, une catégorisation plus focalisée permet de les regrouper en quatre catégories suivantes :

- Secteur public (Institutions publiques de première et de deuxième catégorie) ;
- Secteur privé (Associations professionnelles, Entreprises de grande envergure, multinationales, Petites et moyennes entreprises) ;
- Société civile (ONG nationales et communauté locale) ;
- Communauté internationale (Donateurs, Bailleurs de fonds, Pays développés).

II.1.5- Classement synthétique des publics-cibles

Tableau n°3 : Classement synthétique des publics-cibles du processus REDD+ en République du Congo

Catégorie	Sous-catégorie	Observations
Secteur public	Ensemble secteur public	Il est indispensable que l'ensemble du secteur public connaisse le processus et en comprenne l'importance. Il a un rôle important à jouer dans la mobilisation de leurs services au profit du processus REDD+.
	Ministère de la Communication et des Relations avec le parlement	Favoriser la participation des médias d'Etat et des médias privés au processus REDD+ en adoptant un plan sectoriel communication. Ce qui permettrait aux médias d'intégrer la problématique du processus REDD+ dans leurs programmes d'information et de communication en intégrant des partenariats et en donnant la parole aux communautés.
	Le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication	Devra, dans son rôle de régulation des médias, encourager ceux-ci à intégrer le processus REDD+ comme sujet de priorité et d'ordre social et de développement
	Les Ministères de l'Enseignement Technique et Professionnel, de l'Enseignement Primaire et Secondaire, de l'Enseignement Supérieur	Devront intégrer le processus REDD+ dans les programmes d'enseignement de façon systématique
	Le Parlement	- Devra vulgariser les textes et lois relatifs au processus REDD+. - Veiller à l'application des textes en vigueur relatifs au processus REDD+ et de veiller à la prise en compte du processus par les budgets annuels nationaux.
	Le Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan et du Portefeuille public	Doit être conscient que la REDD+ est un pilier de l'économie nationale (par le biais de l'économie verte) et le prendre en compte lors de la préparation de la loi des finances.
	Autres Ministères	Les Ministères doivent s'approprier le processus REDD+ en tant qu'outil du développement durable et pilier de l'économie verte (économie moins carboné).
	Les Organes de gestion du Processus REDD+	Doivent travailler en synergie et assurer un bon partage d'information
	Directions Départementales de l'Economie Forestière	Véritable charnière entre le MEFDD et les Entreprises forestières, les DDEF doivent s'approprier le processus REDD+ en tant que pilier de la politique forestière et environnementale.

	Directions Départementales des autres ministères	Elles doivent comprendre le processus REDD+ et le niveau de leur contribution à ce processus. Les Points Focaux des Ministères doivent donc servir de relais pour l'information auprès des Directions Départementales.
Secteur privé	Entreprises forestières Opérateurs économiques du secteur forestier	Actuellement la Congolaise Industrielle de bois (CIB/OLAM), en tant qu'entreprise pilote du processus REDD+ en République du Congo fait « figure de proue » pour cette catégorie de cibles. Il est urgent que les sociétés du secteur en comprennent l'importance et adhèrent à la dynamique du processus REDD+.
	Entreprises minières et pétrolières	Ce sont des acteurs de la pollution et de la déforestation. Leur adhésion est indispensable pour le succès du processus REDD+. Ils doivent comprendre les enjeux de la REDD+ et le gain pour la société.
Société civile	Populations locales et autochtones des zones	L'information (par le biais des OSC) des populations locales et autochtones est nécessaire. Les communautés de base assureront la sensibilisation de leurs membres et la mobilisation de toutes les ressources en leur sein. Elles seront impliquées dans la conception des supports et messages à diffuser, dans le choix des canaux de communication appropriés, ainsi que dans l'exécution, le suivi et l'évaluation
	OSC/ONG impliquées dans les secteurs forêts/environnement	Relais indispensables pour communiquer sur la REDD+ auprès des populations autochtones et locales. Le Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones (CACO REDD) mérite d'être renforcé.
	ONG & OSC	Toutes les contributions dans la communication sur le processus REDD+ constituent une valeur ajoutée à sa réussite. La société civile joue un rôle très important dans la diffusion des messages sur la REDD+. Elle est l'émanation des communautés et peut servir de moteur à la communication de proximité. Elle organise la promotion de l'approche participative dans le domaine du processus REDD+
	Leaders d'opinion	
	Population congolaise	A travers une veille informationnelle, toute la population congolaise doit adhérer et connaître le processus REDD+ ainsi que l'engagement de la République du Congo et ses partenaires au développement durable.
Communauté internationale	Les bailleurs de fonds	Devront appuyer techniquement et financièrement la mise en œuvre de la stratégie nationale de la communication.

II.1.6- Relais de communication

Pour une mise en œuvre efficace de la communication du processus REDD+, l'utilisation des relais de communication s'avère indispensable. A cet effet, les administrations centrales et décentralisées, les Organisations de la Société Civile (ONG et associations), les leaders d'opinion (chefs traditionnels, artistes locaux, leaders religieux, médias...), les sociétés d'exploitation des matières premières (bois, pétrole, mines), de production agro-industrielle et autres, serviront de relais pour atteindre les principales cibles.

Les Directions Départementales de l'Economie Forestière sont des relais potentiels dans les Départements. Les modalités de diffusion devront être précisées lors de la mise en œuvre du Plan de Communication.

La Commission Justice et Paix a formé des relais communautaires dans certains districts du Kouilou. Ces relais peuvent également appuyer la mise en œuvre de la présente stratégie.

II.1.7- Axes stratégiques de la communication

Pour mener à bien les activités de communication, il faut nécessairement définir les axes stratégiques de communication sur lesquels les outils, supports et matériels doivent être retenus pour servir de moyens de communication.

A cet effet, une combinaison des moyens de communication est requise car aucun d'entre eux ne peut suffire pour atteindre le résultat souhaité. Elle allie des outils de communication interpersonnels et de masse, traditionnels, modernes, écrits et visuels, etc., chacun ayant une puissance particulière. Ces moyens, mis en synergie, se renforcent mutuellement, accroissant les possibilités de succès de l'action de communication.

En s'appuyant sur les axes stratégiques du processus REDD+, la stratégie de communication retient trois (03) axes pour atteindre ses objectifs.

Il s'agit des axes ci-après :

- **Axe 1** : La sensibilisation des parties prenantes ;
- **Axe 2** : La visibilité des initiatives du Processus REDD+ au niveau national et international ;
- **Axe 3** : La gestion des connaissances.

II.1.8- Types d'approche de communication au niveau national et international

La stratégie de communication doit être mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'opération. Pour ce faire tous les canaux de communication doivent être utilisés.

Les approches communicationnelles les plus adaptées à nos audiences cibles sont les suivantes:

- Niveau national

- Le plaidoyer
- La mobilisation sociale
- La communication interpersonnelle
- La communication de masse
- La communication institutionnelle
- La communication événementielle
- Le développement des partenariats
- Les descentes parlementaires.

- Niveau international

- Le plaidoyer
- La communication institutionnelle
- La communication de masse
- La communication interpersonnelle

II.1.8.1- Le plaidoyer

Le Plaidoyer sera utilisé pour mobiliser ou amener une acceptation et un engagement de la part du leadership politique et social en faveur du processus REDD+.

L'action de plaidoyer sera menée en direction des partenaires et décideurs politiques, mettant en valeur l'utilité du processus REDD+. Son objectif est d'assurer une assise financière et institutionnelle solide au processus, en expliquant davantage son rôle crucial.

Les activités suivantes peuvent être envisagées :

- Rencontre avec les plus hautes autorités de l'Etat et des Départements, les leaders religieux et communautaires ;
- Production et distribution d'outils de plaidoyer (Dépliants, plaquettes, synthèse des rapports, etc.) ;
- Production et distribution de notes d'informations à l'intention des décideurs politiques et communauté internationale.
- Organisation des conférences académiques avec les ministres, les parlementaires, les ambassadeurs des grands pays donateurs et bailleurs de fonds, les chefs d'entreprises, ainsi que les chefs de mission des Agences du Système des Nations Unies.

II.1.8.2- La mobilisation sociale

Elle consistera en la conduite d'activités d'information et de sensibilisation auprès des populations rurales pour susciter leur adhésion au processus REDD+.

L'objectif est de susciter la participation active des communautés dans la mise en œuvre du processus: création des relais communautaires, production de sketches en langues nationales, partenariat avec les crieurs publics, la production des affiches, etc.

II.1.8.3- La communication institutionnelle

Les différents outils qui seront utilisés dans l'approche communication institutionnelle, viseront à rendre visible l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du REDD+. Il s'agira de partager les informations relatives au projet à travers des rapports, des reportages, des prospectus et autres outils, à l'ensemble des acteurs au niveau institutionnel.

Cette forme de communication favorisera une mise à niveau de toutes les instances de décision. Cela constitue, par ailleurs, un gage pour l'obtention de l'appui des partenaires techniques et financiers qui accordent une grande importance au suivi et à l'évaluation, garants de l'impact des ressources mobilisées.

Les activités suivantes peuvent être envisagées :

- Création d'un site internet et utilisation des médias sociaux et outil Web 2 ;
- Développement des produits relais (cassettes, vidéos, dépliants, posters, CD ROM) pour l'information des parties prenantes au processus n'ayant pas accès à Internet ;
- Mise en place des mécanismes d'échanges électroniques (liste de discussion; forum de discussion online) qui permettent de renforcer les capacités en techniques de communication; le partage d'expérience avec d'autres pays en matière de REDD+, les échanges et le partage d'expériences entre tous les acteurs;
- Production d'une lettre ou d'un bulletin d'information de deux (02) ou quatre (04) feuillets. Le bulletin sera utilisé pour la promotion des activités liées au processus REDD+ auprès des partenaires et du grand-public;
- Production régulière des articles/notes d'information et autres supports d'information multimédias (plaquettes, brochures, dépliants, posters, vidéos) destinés aux partenaires nationaux, ainsi qu'aux bailleurs de fonds. Le responsable de la communication produira chaque mois un article sur le processus REDD+ pour publication dans les bulletins ou magazine d'information (Afrique environnement plus, alliance climat, magazine des ministères, etc) et dans les sites WEB des pouvoirs publics et des partenaires (FCPF, ONU REDD, PFBC, etc) ;
- Une revue de presse doit être inscrite dans les activités courantes de la cellule IEC, dans le but d'informer le public interne sur la couverture nationale des activités du processus REDD+. Ceci fait l'objet d'une compilation trimestrielle et/ou semestrielle, pour des besoins d'archives. Cet outil est important dans la

mesure où les coupures de presse contribuent à rehausser la qualité des rapports qui sont envoyés aux partenaires et bailleurs de fonds.

II.1.8.4- La Communication de masse

Dans la mise en œuvre de cette Stratégie de Communication, la contribution des médias s'avère non négligeable. En effet, dans une société, les médias demeurent le médiateur privilégié de l'opinion, un moyen important pour atteindre les décideurs. Dans nos sociétés d'oralité, la presse audiovisuelle demeure un allié de taille.

La mise en place d'un réseau de journalistes spécialisés dans le processus REDD+, aidera à mieux informer la population et assurer à ses activités de terrain le maximum de visibilité. Il existe un réseau des journalistes en changement climatique. Ce réseau pourra être renforcé dans ce cadre.

La mobilisation doit être soutenue et continue. Toute campagne visant à sensibiliser sur la REDD+, ne peut être isolée. La communication passe par la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes liés aux changements climatiques, que celle-ci doit se faire à travers les mass-médias (radio nationale privée ou rurale et la télévision nationale ou privée) et les actions communautaires individuelles (CIP) afin d'amener ces acteurs à prendre conscience de la réalité sur les changements climatiques et de la solution envisagée qui est la REDD+.

Les activités suivantes peuvent être envisagées :

- Organisation des activités d'information et de sensibilisation des populations dans le but de leur faire connaître le processus, de les former et d'accroître leur participation aux activités ;
- Organisation d'activités de sensibilisation spécifique à chaque groupe cible ;
- Organisation des séances de sensibilisation pour les enfants dans les écoles primaires, collège lycée et Université ;
- Réalisation et diffusion de produits de presse (Spots publicitaires, reportages, documentaires, articles de fonds, communiqués de presse, dossiers de presse, émissions interactives, etc.) ;
- Rédaction régulière des communiqués de presse et des notes d'information pour rendre compte des activités du Processus. Cela facilitera le travail du journaliste et garantira un traitement assez fidèle de l'information. L'Équipe technique de la REDD+ sera mis à contribution pour rédiger des éditoriaux à thème et des articles, aux fins de parution dans la presse;
- Organisation d'un prix du meilleur article et production d'articles de presse sur les thématiques liées à la REDD+ ou le meilleur poème sur la forêt écrit par un élève ;
- Organisation des déjeuners de presse. Cette option est prévue pour des occasions exceptionnelles telles que les grandes réunions, les bilans d'activités. Le but est de donner l'opportunité aux journalistes d'être mieux informés sur les différentes activités liées au processus ;
- Production de supports promotionnels et autres gadgets (T-shirts, dépliants, plaquettes, bloc-notes, calendriers, porte-clés...);
- Production des brochures, dépliants imagés ou bandes dessinées à l'attention des populations. Des événements d'apprentissage (ateliers, réunions,

retraites, causeries), à tous les niveaux (villages, districts, départements, national) pour assurer des échanges réguliers ;

- Achat d'espaces dans les journaux, les périodiques et les magazines paraissant à Brazzaville. Ce sont de précieux supports d'information, des outils de sensibilisation, surtout pour les populations urbaines alphabétisées. Pour des activités précises, il faudrait de préférence acheter des espaces dans les journaux les plus lus mais également les plus importants en terme de tirage. Il sera question de diffuser soit un message, soit un article sur une thématique liée à la REDD+;
- Organisation des visites d'échange ou des voyages d'études entre parties prenantes des différents départements ;
- Affichage grand public, pour la visibilité de la REDD+. Pour des actions précises (campagne de sensibilisation, ...), l'affichage grand public devra être un moyen de communication privilégié. L'on pourrait utiliser les panneaux de grande taille implantés dans les grandes artères, ainsi que les banderoles, pour diffuser les messages et promouvoir les événements. Au regard du coût, l'utilisation des banderoles et des affiches sera privilégiée.

Les autres moyens à utiliser pour la communication sociale en matière de REDD+ sont : le recueil des messages sur les pratiques clés de la REDD+, le livret d'information sur comment bâtir la forêt, comment protéger l'arbre, les commandements sur les pratiques clés de la REDD+, la boîte à image sur les messages REDD+, la boîte à image sur comment bâtir la forêt et protéger l'arbre, la boîte à image sur les techniques de carbonisation et le reboisement communautaire, les affiches murales sur les pratiques clés de la REDD+, les affiches sur comment bâtir la forêt et protéger l'arbre, les gilets avec messages pour les sensibilisateurs, les clips sur la protection de l'arbre, clips et sketches sur les foyers améliorés, bandes dessinées sur le « Congo vert », les spots avec messages sur la REDD+ et ses composantes, les vidéo forums sur comment bâtir la forêt, comment protéger l'arbre et promouvoir les foyers améliorés, etc.

II.1.8.5- La communication interpersonnelle

Ce mode de communication permet d'être en contact direct avec les cibles et de recueillir leur feedback. Il sera organisé des réunions, des ateliers et des formations à l'intention des parties prenantes.

II.1.8.6- La communication événementielle

La communication événementielle nous aidera à faire passer des messages en utilisant les opportunités offertes par les grands événements tels que la « Coupe du monde de foot-ball », les « grands concerts », les « sommets et fora », etc, qui attirent l'attention du public ciblé. Il s'agit de profiter de certains événements pour donner de la visibilité au processus REDD+. Par exemple, le défilé du 15 Août et la célébration des « journées mondiales » peuvent servir d'espace d'expression ou de visibilité au processus REDD+.

II.1.8.7- Le développement des partenariats

Il s'agira de :

- Développer différents partenariats dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de communication. Ainsi, il établira des partenariats avec (i) les médias nationaux les plus influents et les radios communautaires pour la diffusion de messages aux populations, (ii) le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, pour des activités de sensibilisation auprès des femmes, (iii) et des organisations non gouvernementales (ONG) ;
- Rechercher des synergies et travailler en partenariat avec les autres Projets similaires comme le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR) et le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), etc. ;
- Développer des partenariats avec l'Institut National de Recherche et d'Actions Pédagogiques (INRAP) pour la production de manuel scolaire sur la REDD+ et l'association « Terre d'école », pour la prise en compte des questions de la REDD+ dans les programmes scolaires. La première école « Terre d'école » verra le jour en 2014 à Kintélé au Nord de Brazzaville, dans le district d'Ignié (Département du Pool). Elle est destinée aux élèves des classes élémentaires. Elle a pour objet de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement. Ce sera l'occasion d'expérimenter l'introduction des cours sur la REDD+ dans les programmes scolaires ;
- Créer des partenariats avec les sociétés de téléphonie mobile, les agences de voyage ou les sociétés forestières pour le sponsoring des panneaux géants et l'utilisation des dos de billet pour la diffusion des messages spécifiques sur la REDD+, l'utilisation des affiches murales des entreprises, l'envoi des SMS, etc. ;
- Créer des partenariats avec les exportateurs de sacs biodégradables, inscrire des messages sur les sacs ;
- Créer des partenariats avec les imprimeries pour inscrire des messages de la REDD+ sur les pages de couverture des cahiers scolaires.

II.1.8.8- Les descentes parlementaires

Dans le cadre du processus REDD+, les descentes parlementaires qu'effectuent les Députés et Sénateurs seront mises à profit pour sensibiliser les populations.

Comme on le sait, les descentes parlementaires représentent une opportunité de grande importance pour non seulement mobiliser les populations urbaines et rurales, mais aussi pour diffuser à leur endroit des messages REDD+. L'avantage ici réside sur le fait que les messages sont portés par les représentants du peuple, c'est-à-dire les élus nationaux et locaux, qui ont bénéficié de la confiance de leurs mandants.

II.1.9- Types d'approches de communication par cible

Les détails de ce paragraphe sont énoncés dans le tableau n°4 et 5 ci-après qui présentent l'approche de communication par cible (tableau n°4) et le schéma de communication (tableau n°5).

Tableau n°4 : *Approche de communication par cible*

Cible de communication	Approche de communication
Puissances publiques	• Communication interpersonnelle • Communication institutionnelle • Communication de masse • Plaidoyer • Descente parlementaire
Secteur privé	• Plaidoyer • Communication interpersonnelle • Communication de masse
Société civile	• Plaidoyer • Communication de masse • Mobilisation sociale
Communauté internationale	• Plaidoyer • Communication institutionnelle • Communication interpersonnelle • Communication de masse
Grand public	• Événementiel • Communication de masse

Tableau n°5 : Schéma de la communication

Axe stratégique de communication	Public cible	Approches	Canaux	Supports	Résultats attendus	Activités
Campagne de sensibilisation et d'information	Toutes les cibles	Communication de masse Mobilisation sociale Développement des partenariats Communication interpersonnelle	Canaux traditionnels ou socioculturels Canaux médiatiques Canaux associatifs ou institutionnels Plaquettes Brochures Réunions	• Sketchs • Chants et danses traditionnels • Affiches • Bandes ou cassettes audio, CD rom et gadget, • Cassettes, vidéos, • Brochures, • Bulletin, • Calendriers, • Expositions, • Panneaux, • Banderoles, • Tee-shirts, • Pièces de théâtre, • Dépliants, • Spots à la radio et à la télévision, • Manuels et guides • Site web • Diapo	Les cibles visées sont informées et formées	• Production régulière des articles/notes d'information et autres supports d'information multimédias (plaquettes, brochures, dépliants, posters, vidéos) • Création des relais communautaires • Séance de sensibilisation et de formation spécifiques • Organisation des séances de sensibilisation pour les enfants dans les écoles primaires, collèges, lycées et Universités ; • Réalisation et diffusion de produits de presse (Spots publicitaires, reportages, documentaires, émission interactives, etc.) ; • Production des brochures, dépliants imagés ou bandes dessinées, etc, à l'attention des parties prenantes ; • Descentes parlementaires
Visibilité des actions	Grand public Pouvoirs publics Communauté internationale	Communication institutionnelle Communication événementielle Plaidoyer	Les canaux institutionnels ou humains Les canaux médiatiques les plaquettes, les brochures...		La visibilité des actions du processus REDD+ s'est accrue	• Couvertures médiatiques • Atelier de restitution • Organisation des prix sur les thématiques liées à REDD+ ; • Organisation de déjeuners de presse • Production et distribution de supports promotionnels et autres gadgets (Tee-shirts, dépliants, plaquettes, bloc-notes, calendriers, porte-clés...); • Affichage grand public • Banderoles • Rencontre avec les plus hautes autorités de l'Etat et des départements, les leaders religieux et communautaires ; • Production et distribution d'outils de plaidoyer (Dépliants, plaquettes, synthèse des rapports...) ; • Production et distribution de notes d'informations à l'intention des décideurs politiques et de la communauté internationale. • Organisation des conférences académiques avec les ministres, les parlementaires, les ambassadeurs des grands pays donateurs et bailleurs de fonds, les chefs d'entreprises, ainsi que les chefs de missions des agences du système des Nations Unies.

						• Participation à diverses rencontres internationales et nationales
Gestion des connaissances		Communication interpersonnelle Communication de masse Capitalisation	Plateforme Plaquettes Brochures...		Le partage d'information est assuré Les expériences sont capitalisées	• Création d'un site internet et utilisation des médias sociaux et outil Web 2 • Mise en place des mécanismes d'échanges électroniques (liste de discussion; forum de discussion online) • Développement des produits relais (cassettes, vidéos, dépliants, posters, CD ROM) • Voyages d'études ou d'échanges

I.1.10- Les messages

Le message est un ensemble de signes qui produisent du sens. C'est l'idée qu'on veut transmettre. Le message peut être verbal (son articulé), verbal direct (de bouche à oreille ou interpersonnel), verbal semi direct (par les médias), verbal indirect (codé) ou non verbal (geste, panneau, affiche, symbole, image, texte imprimé, etc.).

Tout l'art de la communication consiste à traduire une grande vision en messages à la fois adaptés au public et pratiques dans le sens qu'ils peuvent susciter une réponse. Le jargon est une barrière spécifique à l'efficacité de la communication dans tous les domaines. Il faut veiller à ce que le développement durable ne soit pas perçu comme un club fermé réservé aux initiés. Le message va être centré sur la valeur ajoutée de la REDD+ dans le développement. Il s'agit des messages appropriés, susceptibles d'induire des changements de comportement. Le message doit être à la fois incitatif et informatif.

L'élaboration du message, afin de susciter l'adhésion et le changement de comportement des cibles, requiert une stratégie spécifique particulière pour chaque type de cible. Les messages à l'intention des cibles non informées viseront à les sensibiliser sur le processus REDD+ et à susciter leur adhésion. Les messages adressés à ceux qui sont déjà informés et instruits doivent se focaliser sur l'information de façon à les aider à évaluer les avantages et les bénéfices de pratiquer la REDD+ dans leur quotidien. Pour ceux qui sont déjà motivés pour changer de comportement, les messages doivent fournir des informations sur leurs obligations et contributions. Pour ceux qui ont essayé de nouveaux comportements, les messages doivent les encourager à continuer et les informer sur les façons de surmonter les obstacles perçus. Enfin, ceux qui ont réussi à adopter de nouveaux comportements ont besoin de message pour renforcer leurs efforts et les rassurer de leur propre capacité à persévérer.

Les messages destinés aux cibles doivent tenir compte des caractéristiques de ces derniers. Les messages pour chaque groupe cible seront développés de façon conjointe avec les leaders des groupes cibles, afin de définir des messages spécifiques qui s'adressent aux intérêts de chaque groupe particulier.

Les contenus de la communication varieront et se compléteront à travers les différents outils et supports de communication.

I.1.10.1- Les messages sur le plan national

Le processus REDD+ comporte plusieurs thématiques du fait de son caractère transversal et de son lien avec le développement durable et l'économie verte.

Les messages au plan national devront porter sur tous les thèmes majeurs et pertinents, qui cadrent avec le contexte dans lequel se met en place le processus REDD+. Parmi ces thèmes majeurs et pertinents, figurent les thèmes ci-après :

- Le changement climatique ;
- L'impact du changement climatique sur la vie ;
- Le lien entre la forêt et le climat (rôle que les forêts naturelles et les forêts plantées jouent dans l'atténuation du climat global) ;

- Les moteurs de la déforestation et de la dégradation et comment chaque moteur contribue-t-il aux changements climatiques (la déforestation, la dégradation des forêts, les feux de brousse,)
- Le processus REDD+ (enjeux, objectifs, résultats attendus, intérêt pour un pays forestier comme la République du Congo) ;
- La valeur ajoutée de la REDD+ pour la République du Congo ;
- Les bailleurs du processus REDD+ au plan national et international ;
- Le niveau de financement à venir du processus REDD+ ;
- L'impact des financements internationaux du processus REDD+ en République du Congo ;
- Le lien entre REDD+ et le Développement Durable (liens avec les autres secteurs de développement pour consolider les synergies) ;
- Le lien entre REDD+ et l'économie verte (liens avec les secteurs d'intense pollution pour consolider leur implication à une économie moins carbonée) ;
- Les avantages attendus à court, moyen et long terme de REDD+ pour le Congo ;
- La participation de la République du Congo à l'initiative REDD+ ;
- Les bénéfices et les modalités de répartition de ces avantages auprès des parties prenantes (y compris les communautés qui vont être touchées par la REDD) ;
- L'impact des marchés de carbone dans le processus REDD+ ;
- L'engagement du Gouvernement Congolais pour le processus REDD+.

Cette liste de thématiques n'est pas exhaustive, elle servira de base à la conception des supports et outils de communication.

Les messages qui seront élaborés par les organes de gestion du processus REDD+, seront relayés par les acteurs et organes impliqués dans le système de communication au niveau de leurs unités d'action (ministères, entreprises, villages, villes, associations, etc.).

Sur le plan national, la REDD+ devra être expliquée comme le « **Résultat de ce que chacun personne (physique et morale), œuvre à améliorer ses moyens d'existence (cadre de vie, revenus, etc.) sans compromettre à la pérennité des écosystèmes forestiers** »⁸.

I.1.10.2- Message sur le plan international

Au niveau international, les messages majeurs et pertinents sont très nombreux, au regard de la place que la Communauté internationale accorde à notre pays au plan des avantages financiers. Dans ce cadre, on comptera parmi ces messages :

- Le rappel des engagements nationaux dans le cadre du processus REDD+ ;
- Le rappel des efforts nationaux dans le cadre de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Le rappel des perspectives nationales dans le cadre du Développement Durable (cf. Forum NDD) ;

⁸ Coordination Nationale REDD- République du Congo.

- Le rappel des perspectives nationales dans le cadre de l'économie verte (cf. Forum Green business) ;
- Le rappel des engagements internationaux dans le cadre du climat en général et du processus REDD+ en particulier ;
- Le rappel des besoins nationaux pour garantir de façon efficace et durable la faisabilité du processus REDD+ dans le pays ;
- Le bassin du Congo est moins ravagé que les autres grands bassins du monde, la dégradation est un problème déjà ciblé dans le Développement Durable et pris en compte dans le processus REDD+.
- La présentation des outils stratégiques et techniques du processus REDD+ en République du Congo :
 - Plan de communication pour obtenir l'appui pour sa mise en œuvre ;
 - Stratégie Nationale REDD+ pour obtenir l'appui de sa mise en œuvre ;
 - Scénario de référence pour obtenir l'appui de sa mise en œuvre ;
 - Système MRV pour obtenir l'appui de sa mise en œuvre ;
 - Plan de Formation pour obtenir l'appui de sa mise en œuvre ;
 - Projets pilotes REDD+, pour obtenir l'appui de leur mise en œuvre ;
 - REDD+, pilier de l'économie verte ;
 - Le Green Business ;
 - Le FIPAC.

I.1.11- Les canaux et supports de communication

I.1.11.1- Les canaux de communication

a)- Au niveau national

Pour atteindre les objectifs de communication retenus, les messages doivent être transmis par des canaux de communication adaptés au contexte national et local.

Trois types de canaux seront utilisés pour atteindre les résultats escomptés :

- Les canaux traditionnels ou socioculturels : chefferies traditionnelles, confessions religieuses, leaders d'opinion, notables et autorités morales, crieurs des événements culturels majeurs et des activités sociales ou culturelles rassembleuses, et autres réseaux informels ;
- Les canaux médiatiques : radio, télévision, presse écrite, documentaires, affiches et Internet ;
- Les canaux associatifs ou institutionnels : associations de femmes, associations des pouvoirs locaux, groupements des agriculteurs, associations de commerçants, groupements villageois, ONG, structures publiques, réseaux des agents de développement, points focaux...)

Ces canaux de communication auront un impact d'autant plus grand avec la création de quelques référentiels à savoir :

- **Le « Référentiel de Distinction Honorifique REDD+ » ;**
- **Le « Référentiel de Certification du Label REDD+ ».**

- **Le Référentiel de Distinction Honorifique REDD+ :**

Le Référentiel de Distinction Honorifique vise à créer :

- Un réseau de leaders d'opinion (acteurs politiques, leaders religieux, artistes de renom, les scientifiques de renom, les lauréats de concours de beauté, les sportifs de renom etc.) qui mettent leur renommée au service du processus REDD+ ;
- Un concours national sur la REDD+ à l'attention des groupes cibles multi-acteurs (écoles, églises, associations, etc) qui mettent en valeur leur audience pour diffuser dans leur milieu d'action les informations qui leur arrivent sous la forme « d'un Kit relais sur les messages REDD+ ». Ce kit relais qui démarre d'un point donné, passera d'un groupe à un autre sous la forme de « bâton de course de relais ».

A cet effet, une grille de critères sera élaborée par la Coordination Nationale REDD sur la base de laquelle seront choisis les heureux lauréats.

- **Le Référentiel de Certification du Label REDD+ :**

Le Référentiel de Certification du Label REDD+ vise à reconnaître l'effort des entreprises vertueuses qui œuvrent à faire valoir les principes, critères et indicateurs du processus REDD+ dans leurs domaines d'action. Il s'agit de toutes les entreprises qui évoluent dans tous les domaines qui ont une action directe sur les domaines d'impact de la REDD+ (sociétés forestières, pétrolières, minières, agro-industrielles, etc). Ici, il s'agit de récompenser à titre honorifique les entreprises qui excellent dans les normes et principes REDD+. Ce qui pourrait amener les autres entreprises à consentir les mêmes efforts. Une démarche pédagogique devrait être également entreprise à l'endroit de ces entreprises pour qu'elles soient amenées à respecter en permanence les normes REDD+. Et tout ceci devrait aboutir à une publication qui sera produite chaque année pour montrer les efforts des entreprises qui se seraient distinguées dans ce cadre-là. L'idée fondamentale est de créer un label, voire susciter un intérêt particulier autour de ce principe de certification. C'est aussi parvenir à faire un événementiel, après avoir suivi les leaders d'opinion, les entreprises. A partir de ce moment-là, il est possible de communiquer auprès de cette entreprise, ou ce leader, la philosophie du processus REDD+, pour qu'à son tour, il puisse être capable de sensibiliser les populations sur mandat de la Coordination Nationale REDD.

Le Chef de l'Etat et la première Dame du pays sont des personnalités très appréciées et écoutées à la fois dans les milieux économiques, politiques, sociaux et socio-culturels. Aussi, pourrait-on proposer à la première Dame le statut supplémentaire « d'Ambassadrice REDD+ de la République du Congo ». Ce qui ne viendra que conforter l'engagement à la REDD+, du Président de la République, et améliorer :

- L'engouement des parties prenantes nationales à intégrer massivement le processus ;
- La visibilité du processus REDD+ de la République du Congo ;
- La mise à disposition des financements internationaux, en vue de promouvoir l'économie verte à travers notamment les activités alternatives à la déforestation et à la dégradation forestière axées vers le développement durable.

Les champions nationaux de tout bord peuvent jouer un rôle déterminant dans la prise en compte du processus REDD+. Ils peuvent provenir des équipes gouvernementales, des partenaires au développement, du secteur privé et du monde de la recherche.

Aussi pourrait-on mettre à contribution des personnalités de la vie politique, civile et artistique. En effet, des stars de musique et du sport seront sollicitées pour faire passer des messages sur des thématiques de la REDD+. On pourrait par exemple solliciter l'inscription des messages sur les maillots des joueurs et l'apposition des banderoles lors des matches et des concerts.

Le peuple congolais est naturellement porté vers l'art et le sport. Ces créneaux qui sont des moyens d'éducation et de distraction efficaces grâce à leur langage accessible à tous, seront exploités pour atteindre un large public, aussi bien dans de grandes agglomérations qu'à l'intérieur du pays. Les équipes de football les plus influentes du Congo, ainsi que les artistes de renommée nationale et internationale peuvent être identifiés pour accompagner les organes nationaux de la REDD+ à faire passer un certain nombre de messages et initiatives REDD+ dans les milieux où leur notoriété est confirmée.

Tableau n°6 : Description de quelques canaux de communication

Canaux/outils d'information/communication	Fonctions/objectifs assignés	Impact/capacité d'appropriation pour les communautés
Radios locales associatives ou Communautaires	• Informer et sensibiliser les populations locales sur les enjeux du processus REDD+ • Recueillir les opinions et les attentes des citoyens locaux • Fournir une tribune d'expression aux communautés dans ses différentes composantes • Echanger les informations, les idées et les savoirs techniques entre services déconcentrés et collectivités locales sur la REDD+ • Valoriser les savoirs endogènes sur l'environnement	• Impact important en raison de l'utilisation des langues locales, du taux de couverture radiophonique au niveau local. • Le caractère associatif ou communautaire de ces moyens d'information est également un facteur d'appropriation.
Radios confessionnelles	• Informer et sensibiliser les populations sur les questions liées à la REDD+	• Important en raison de la crédibilité accordée par les fidèles croyants, aux animateurs de ces radios confessionnelles
Théâtre forum	• Transmettre et échanger des informations, des idées et pratiques entre différents groupes, classes d'âge d'une communauté • Faciliter la prise de parole par les groupes marginalisés • Faciliter le dialogue sur les sujets sociaux d'intérêt communautaire tels que le processus REDD+, etc. • Proposer des solutions pour certains problèmes environnementaux	• Important parce qu'interactif et facile à gérer par des acteurs locaux en langues locales
Diapo langage ou projection commentée de diapositives en milieu rural	• Instaurer un dialogue avec un groupe au sein de la collectivité sur un thème de la REDD+ • Sensibiliser les participants sur les actions à entreprendre sur le développement local en rapport avec la REDD+ • Evaluer la motivation des populations • Evaluer le niveau d'information et de connaissance des groupes sociaux sur le rapport REDD+	• Important mais fonction de la qualité de l'animation • Peut encourager l'expression des groupes sociaux
Bulletin d'information	• Diffuser les informations administratives, techniques ou institutionnelles sur le processus REDD+ face aux défis du développement durable • Permettre aux services techniques et projets tant au niveau national que local de procéder à des échanges d'informations ou d'expériences • Encourager l'harmonisation des approches	• Impact limité aux agents des administrations et des projets • Capacité d'appropriation par les structures

Radios clubs	• Discuter des émissions radiodiffusées • Echanger les points de vue sur les questions de développement local • Renforcer les connaissances des participants • Renforcer le dialogue entre techniciens et acteurs communautaires à la base	• Important en matière d'auto apprentissage • Impact considérable parce que interactif
Journaux	• Rendre visibles les activités de la CN-REDD dans la zone de couverture des journaux • Informer les citoyens sur les actions locales menées par les ONG, les services techniques, les institutions de recherche, les projets/programmes de développement, les associations et groupements sur le processus REDD+	• Limité au public lettré mais assez important au niveau des partenaires au développement

b)- Au niveau international

La communication au plan international va passer par les canaux qui garantissent la durabilité de sa mise en œuvre, c'est-à-dire des canaux sur lesquels on peut de façon régulière et à coût réduit ou négligeable pérenniser la communication. Il s'agit notamment des canaux ci-après :

- Fiches d'information sur le processus REDD+ de la République du Congo auprès des Ambassades du Congo à l'étranger et toutes les Universités dans le monde ;
- Sites WEB de tous nos partenaires et des autres acteurs habilités à coopérer avec nous à travers le monde
- Missions diplomatiques et autres missions à l'étranger des acteurs nationaux impliqués dans le processus REDD (Membres des institutions nationales, Membres des organes de gestion de la REDD, Société civile, Secteur privé, etc.)
- Médias internationaux pour la couverture médiatique, la diffusion d'interviews, de documents, la publication d'articles (TV5, RFI, Afrique 24, Jeune Afrique, Afrique environnement, Afrique agriculture, etc)

Le réseau des ambassadeurs peut aussi être utilisé pour améliorer la visibilité du processus REDD+ de la République du Congo à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Le personnel des Affaires Etrangères qui compte de nombreux Ambassadeurs peut constituer le « Pool d'Influenceurs » du processus REDD+ de la République du Congo, aux côtés du Chef de l'Etat, de son épouse, des Ministres et des autres catégories influentes des corps constitués de l'Etat.

I.1.11.2- Les supports de communication

Les supports nécessaires qui peuvent de façon efficace garantir la circulation des messages sur la REDD+ sont notamment :

- Les sketches
- Les chants et danses traditionnels
- Les affiches
- Les bandes ou cassettes audio, CD-Rom et gadgets,
- Les cassettes-vidéos,
- Les brochures,
- Les bulletins,
- Les calendriers,
- Les expositions,
- Les panneaux,
- Les banderoles,
- Les tee-shirts,
- Les pièces de théâtre,
- Les dépliants et plaquettes
- Les spots à la radio et à la télévision,
- Les manuels et guides
- Les sites web
- Les autres outils d'information et de sensibilisation

I.1.12- Quelques techniques d'information et de communication :

Tableau n°7 : Objectifs et impacts des techniques d'information proposées

Techniques d'information/communication	Fonctions/objectifs assignés	Impact/capacité d'appropriation pour les communautés
Entretiens interindividuels	• Transmettre et échanger des informations entre différents groupes sociaux d'une communauté • Faciliter le contact direct avec les acteurs sur le terrain • Présenter le processus REDD+, ses implications sociales en termes de développement humain	• Très important parce que culturellement approprié • Prolonge la civilisation orale et les habitudes communautaires.
Animations de groupes	• Donner des informations • Echanger des idées sur l'approche REDD+ • Présenter un projet/programme de développement durable au sein de la collectivité	• Assez fort (Déterminant) parce qu'il permet d'instaurer des échanges de points de vue, de convaincre les participants sur la relation pauvreté environnement.
Boîtes à images	• Aider les animateurs à présenter de façon synthétique et schématique • Décomposer les étapes du processus • Illustrer les techniques de communication pour une meilleure démonstration.	• Important, notamment si la boîte à image est réalisée localement avec des dessinateurs locaux • Capacité d'appropriation importante
Diaporama et films fixes	• Informer un groupe spécifique sur un problème précis de développement local • Illustrer par des démonstrations vécues	• Bonne capacité d'appropriation
Vidéo	• Proposer des programmes de formations sur les différentes questions relatives à l'environnement • Enregistrer et diffuser des émissions de la télévision nationale portant sur des thèmes d'intérêt spécifique • Proposer des documents institutionnels pour assurer la promotion du processus REDD+	• Potentiellement élevé • Bonne capacité d'appropriation
Album photo graphique	• Visualiser la problématique du développement durable • Constituer la mémoire communautaire sur l'évolution du milieu au fur et à mesure des effets climatiques et de l'action des hommes • Favoriser des échanges interactifs au sein de la communauté sur le du processus REDD+	• Mobilisateur avec un fort impact sur les habitants • Bonne capacité d'appropriation par les parties prenantes
	• Transmettre et échanger les informations, les savoirs et les expériences entre différentes communautés partageant les mêmes	• Impact très fort parce que les habitants sont sensibles à la valeur des réalisations

Visites inter villageoises ou inter- départementales	- préoccupations • Améliorer les capacités de prise de décision concernant l'adoption de nouvelles méthodes de gestion • Aider au dialogue inter villageois ou inter départements	- exemplaires concrètes des autres localités. • Outil plus approprié pour les communautés intéressées.
Communiqués radiophoniques	• Informer le grand public • Mobiliser la communauté • Agir en situation d'urgence	• Impact social fort, surtout avec l'usage des langues locales.
Causerie-débats	• Sensibiliser un groupe au sein de la communauté • Offrir une tribune de dialogue entre acteurs locaux et nationaux • Mettre à jour les raisons qui justifient les pratiques sociales et les façons de penser	• Très fort parce que fondé sur l'échange direct et interactif • Capacité d'appropriation très grande
Jeux radiophoniques	• Diffuser des messages d'information • Promouvoir l'éducation par le jeu • Compléter les messages diffusés avec les autres médias • Faciliter la mémorisation des messages	• Assez fort impact parce qu'il touche à la fois le cœur et la sensibilité de l'auditeur
Microprogramme radiophonique de développement	• Eduquer par des témoignages convaincants et percutants • Faire connaître un problème spécifique de développement • Diffuser des messages importants sur des thématiques diverses	• Impact considérable parce que fondé sur une réalité vécue • Impact complémentaire aux autres programmes radiophoniques
Atelier de formation thématique et de vulgarisation	• Permettre l'acquisition progressive des connaissances par les acteurs • Fournir des compétences complémentaires ou nouvelles sur les questions REDD+	• Grand impact parce que axé sur la démonstration pratique • Capacité d'appropriation des informations techniques par les participants
Projection de film	• Attirer l'attention du public • Montrer une situation • Donner des explications étape par étape	• Impact spectaculaire sur le public • Capacité d'appropriation réelle à grâce aux images en mouvement
Panneau d'affichage	• Porter des dessins, des photographies • Faciliter l'application de méthodes nouvelles • Soutenir l'approche participative • Accompagner la formation des acteurs	• Impact réel parce que vivant et interactif • Capacité d'appropriation assez grande parce que didactique
Organisation des journées spécifiques	• Promouvoir une activité spécifique sur la REDD+ • Mobiliser les parties prenantes autour des objectifs de la REDD+ • Vulgariser et valoriser des savoir-faire locaux dans le cadre du développement durable	• Impact visible par le nombre de participants attendus • Capacité d'appropriation grande Capacité d'appropriation

II.2- Volet opérationnel de la stratégie

II.2.1- Cadre institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie de communication du Processus REDD+

Le Comité National REDD+ (CONA-REDD) est, au niveau national, la haute instance de décision et d'orientation du Processus REDD+ en République du Congo. Il dispose d'un organe technique consultatif appelé « Groupe de Travail Communication (GT-Com) ». Ce dernier a pour missions de :

- Répercuter les orientations du CONA-REDD ;
- Evaluer les activités de communication du Processus REDD + ;
- Valider les contenus et les supports des messages de communication ;
- Identifier les synergies pour faciliter la mise en cohérence des activités ayant un même objet ;
- S'assurer de la mobilisation des ressources financières ;
- Donner des orientations sur la mise en œuvre de la stratégie de communication, notamment sur les priorités et la pertinence des actions de communication sur le processus REDD+ ;
- Contribuer à l'élaboration des différentes études pré et post-campagnes.

Le Groupe de Travail Communication (GTCom), en tant que cadre de concertation multisectoriel, est composé des représentants de l'ensemble des parties prenantes, à savoir :

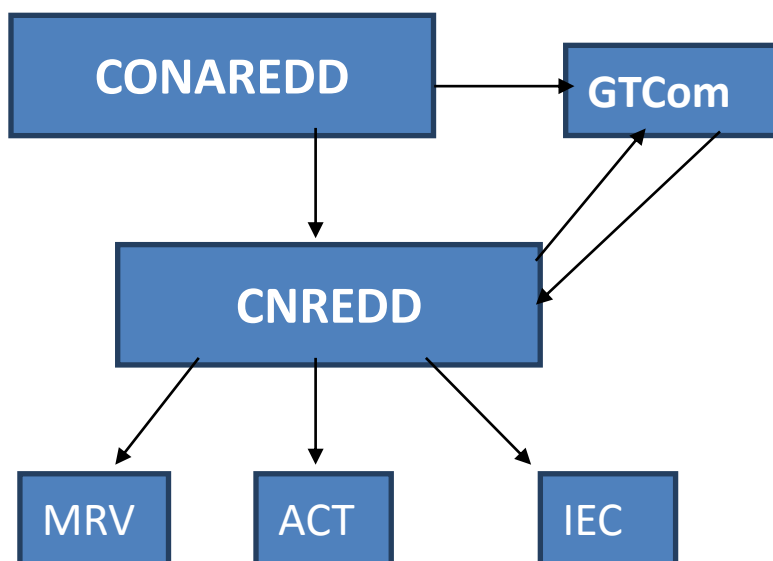
- Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (1 représentants);
- CACO-REDD (4 représentants)
- L'Association des journalistes spécialisés dans les changements climatiques (2 représentants);
- La Présidence de la République (1 représentant);
- Le Parlement (1 représentant de l'Assemblée et 1 représentant du Sénat)
- Et tous les autres délégués appelés pour compétence.

Son fonctionnement sera régi par un texte interne.

La Coordination Nationale REDD (CN-REDD) dispose d'une Cellule opérationnelle en charge des questions de communication à savoir la Cellule Information, Education et Communication (IEC), chargée de conduire toutes les actions de communication définies dans le cadre du Plan d'Action de la Coordination Nationale REDD. Cette Cellule s'appuie sur les éclairages du GTCom, transmis à la Coordination Nationale REDD.

Le schéma ci-après indique les relations fonctionnelles entre les différentes structures.

Figure n°2 : Schéma indiquant le cadre relationnel avec le GTCom :



Ce schéma organique s'intègre bien dans la structure générale du processus REDD+ de la République du Congo (cf. organigramme des organes de gestion du processus REDD+, à l'annexe 5).

II.2.2- Suivi-évaluation

Les différents éléments de la stratégie devront régulièrement faire la preuve de leur pertinence de façon à être redéfinis le cas échéant. Pour ce faire, un suivi régulier et une évaluation seront réalisés par le GTCom, qui pourra, en cas de nécessité, recourir à un audit externe.

L'évaluation des effets et impacts de la stratégie de communication permet d'assurer un suivi efficient et efficace des actions de communication programmées. Elle a pour but de mettre en exergue l'atteinte des résultats et de suivre les effets des activités mises en œuvre. Le suivi évaluation permettra d'appréhender le degré de la mobilisation et le niveau de compréhension des populations et de toutes les parties prenantes du processus REDD+. L'évaluation permettra de déterminer, de façon systématique et objective, la pertinence, l'efficacité, l'effet et l'impact des activités au regard de leurs objectifs.

II.2.3- Indicateurs quantitatifs et qualitatifs du suivi-évaluation

Les indicateurs ont pour fonction de permettre la vérification de l'effet produit. Ce sont des instruments qui précisent et mesurent les résultats du plan de communication. Du point de vue de l'évaluation des résultats, il est bon de savoir quels comportements ou quelles attitudes traduisent l'atteinte ou non des objectifs fixés. Les indicateurs préciseront le niveau de réalisation des résultats, suivant les objectifs visés. Ils portent sur les objectifs ou contenus des activités, le nombre de personnes touchées, leur degré de compréhension, le nombre de personnes favorables, les réticents et les résultats obtenus.

II.2.4- Sources de vérification

Les sources de vérification concernent les preuves de la réalisation effective de l'activité et des résultats obtenus. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, ces sources regroupent les rapports d'activités, les photographies, les publications dans les journaux, les rapports d'enquêtes, les cassettes radio, les feedback volontaires ou involontaires, les réunions des comités locaux ou départementaux, les comptes rendus de réunion, etc.

Le tableau ci-dessous résume cette démarche d'évaluation de la présente stratégie, en présentant à titre indicatif, les objectifs de communication, les résultats attendus, les indicateurs et les sources de vérification.

Tableau n°8 : Indicateurs de suivi de la stratégie de communication du processus REDD+ en République du Congo

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi		Moyen de vérification
		Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	
Informier et former les groupes cibles sur les enjeux et le rôle du processus REDD+, sa démarche dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable	• Les cibles de communication connaissent et comprennent l'utilité et les enjeux de la REDD+ • La valeur ajoutée de processus REDD+ pour les parties prenantes de la République du Congo, est clarifiée • Les cibles adhèrent au processus et s'impliquent activement dans sa mise en œuvre	• Nombre d'articles parus dans la presse • Nombre d'émissions télé et radio réalisées • Nombre de meeting ou séance de sensibilisation organisée • Nombre d'ateliers et de séminaires organisés • Nombre de messages diffusés (presse, affiches, banderoles...spot, sketches, etc) • Attitudes des populations • Nombre de productions audiovisuelles	• Contenu des articles, audiences des journaux abordés et formats • Quel média ? Quel programme ? Thématiques-formats et invités • Qualités et effectifs, répartition par couches • Qualité des conférenciers • Quelles actions concrètes ont-ils menés sur le terrain ? • Catégories âge-sexe ? • Origine des articles ou des productions (institutions-journalistes-ONG, etc.) • Intérêt • Supports-zones de déploiement-visibilité, etc • Pourcentage dans les grilles de programme • Comment les cibles sont-elles touchées • Contenu de la formation, mode d'élaboration • Qualité des formés • Nombre de personnes du groupe cible pouvant se rappeler les messages transmis, • Sensibilisation accrue et meilleure compréhension du RGA • Nombre d'aspects visuels et verbaux dont ils se sont souvenus • Nombre de personnes qui ont apprécié la campagne d'information • Nombre de messages et de matériel de communication diffusé, par type, pendant une période donnée • Pourcentage des membres de la cible touchée par les messages • Pourcentage des membres de la cible qui comprennent correctement un message donné • Pourcentage des membres de la cible qui expriment des connaissances, des • Attitudes et des croyances ayant fait l'objet des messages • Pourcentage des membres de la cible ayant acquis les	• Revue/Coupages de presse • Rapports • Compte rendus • Monitoring (suivi programmes télé et radio)

			compétences développées par les messages • Pourcentage des membres de la cible qui discutent des messages avec d'autres catégories de personnes, • Pourcentage des membres de la cible qui adoptent le comportement recommandé par les messages • Evolution de l'ampleur du problème de développement	
Garantir la visibilité des initiatives et activités du pays en matière de la REDD+	• Les initiatives REDD+ sont visibles • Les activités REDD+ sont connues du grand nombre.	• Nombre d'articles parus dans la presse • Nombre d'événements organisés • Nombre de reportages diffusés • Nombre de messages diffusés (presse, affiches, banderoles...) • Nombre de gadgets produits et distribués		• Revue/Coupures de presse • Rapports • Compte rendus • Monitoring (suivi programmes télé et radio) • Cassettes, DVD
Assurer le partage d'information entre parties prenantes	• Le partage d'information entre les parties prenantes est assuré • Les expériences en matière de REDD+ au Congo ou à l'extérieur sont capitalisées.	• Nombre de supports produits • Nombre de rencontres organisées • Nombre d'ateliers ou séminaires • Nombre de programmes radio et télé diffusés • Nombre de personnes touchées • Nombre de voyages d'étude		• Rapports • Compte rendus • Revue/Coupures de presse • Monitoring (suivi programmes télé et radio) • Cassette, DVD

II.2.5- Production et renforcement des capacités

II.2.5.1 Plan de production du matériel de communication

Conception du matériel (formulation des messages propres à chaque support ou activité) :

- Réalisation des ébauches ou prémaquettes;
- Pré-test des ébauches ou en collaboration avec les membres du groupe cible;
- Elaboration de la version finale des messages ou maquettes;
- Reproduction des maquettes.

II.2.5.2- Plan de formation et de renforcement des capacités

Il s'avère nécessaire de programmer les formations des acteurs qui seront impliqués dans l'exécution de la stratégie afin de les doter des connaissances attitudes et compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Tableau n°9 : Axes de formation de la stratégie de communication du processus REDD+ en République du Congo

Besoins en formation	Publics concernés	Objectifs de la formation	Thématiques	Responsables
Formation/initiation à la communication	• CONA-REDD • CN-REDD • CODEPA-REDD • Ministères • OSC • Journalistes	• Renforcer les capacités des différents acteurs dans la mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation relatives à la REDD+ • Identifier les contenus/messages clés à communiquer auprès des populations locales et autochtones • Partager les expériences des différents projets et les bonnes	• Introduction à la communication interne et externe pour la CN-REDD • Présentation des différentes approches en communication • Préparation et déroulement d'une séance d'animation • Techniques de communication interpersonnelle (mieux se connaître pour mieux comprendre les autres, écoute/questions/relance) • Techniques de persuasion et d'argumentation (techniques de base) • Messages et contenus (règles de bases pour la conception de messages et styles de messages & leur efficacité)	• CN-REDD • Partenaires
Initiation au Web 2	• CN-REDD • GTCom • CACOREDD		• Utilisation des différents outils et technologies de l'information et de la communication	• CN-REDD • Partenaires
Web master	• CN-REDD		• Création et gestion d'un site Web	• CN-REDD • Partenaires
Plaidoyer, lobbying et mobilisation de ressource	• CN-REDD		• Technique de plaidoyer et de lobbying	• CN-REDD • Partenaires

II.2.6- Plan d'action de la Stratégie de Communication (Plan de Communication)

Ce sont les axes stratégiques définis plus haut qui sont traduits en plan d'actions détaillé. La Coordination Nationale REDD ajustera ce plan de communication et la stratégie de communication lorsque que la stratégie nationale sera formulée.

Tableau n°10 : Plan d'action de la stratégie de communication du processus REDD+ en République du Congo de 2013 à 2017

N°	Activités et sous-activités	Période					Groupes cibles	Responsables d'exécution	Coût (FCFA)	Observations	
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5					
Axe 1 : La sensibilisation des parties prenantes											
Résultat 1 : Les groupes cibles sont informés et formés sur les enjeux, le rôle du processus REDD + et sa démarche dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable											
Act1	Organisation de session de formation et de sensibilisation										415 Millions FCFA (830.000 USD) sont disponibles pour la période 2013-2014 sur les dons du FCPF (300.000 USD) et de l'ONU-REDD (115.000 USD). CE qui représente environ 12% des besoins financiers nécessaires pour atteindre le résultat 1. La recherche des financements devra se poursuivre pour couvrir de GAP d'environ 3 milliards FCFA (6 millions USD), afin d'atteindre le résultat 1. Cette recherche des financements devra se coupler avec la mise en exergue des synergies avec les structures de communication de la Présidence de la République, les Ministères en charge des Forêts, de l'Environnement, de la Communication, des Affaires Etrangères, des Finances, du Plan, etc,
1.1	Identifier, former et déployer les relais de communication	X	X	X	X	X	Toutes les parties prenantes	• CONA-REDD • CN-REDD • CACO-REDD • CODEPA-REDD • Ministères	125.200.000		
1.2	Organiser des sessions de sensibilisation et de formation des parties prenantes	X	X	X	X	X			2.712.580.000		
1.4	Organiser des expositions, des journées de réflexions et les journées portes ouvertes	X	X	X	X	X			26.920.000		
1.5	Organiser des rencontres sectorielles de sensibilisation et de plaidoyer avec les entreprises, industries et associations professionnelles	X	X	X	X	X			208.600.000		
1.6	Organiser des sessions d'information de haut niveau	X	X	X	X	X	Membres du gouvernement et des autres Corps constitués de l'Etat	• CONA-REDD • CN-REDD • Ministères	84.000.000		
Act2	Conception et production de supports	X	X	X	X	X	Toutes les parties prenantes	• CONA-REDD • CN-REDD • CODEPA-REDD • CACO-REDD	225.800.000		
Act3	Productions et diffusion audiovisuelles	X	X	X	X	X	Toutes les parties prenantes	• CONA-REDD • CN-REDD • CODEPA-REDD • Ministères	205.400.000		
Total Résultat 1									3.588.500. 000		

Axe 2 : visibilité des initiatives du Processus REDD+ en République du Congo										
Résultat 2 : Les initiatives et activités du pays en matière de la REDD+ sont visibles										
Act4	Assurer une couverture médiatique systématique des activités de la REDD+ et la visibilité du processus	X	X	X	X	X	Toutes les parties prenantes	CN-REDD Médias	282.400.000	Aucun financement n'est encore disponible pour atteindre le résultat 2. La recherche des financements devra se coupler avec la mise en exergue des synergies avec les structures de communication de la Présidence de la République, les Ministères en charge des forêts, de l'environnement, de la communication, des affaires étrangères, des finances, du plan, etc, pour prétendre atteindre le résultat 2.
Act5	Encourager l'Excellence sur la base des Référentiels de « Distinction Honorifique » de « Certification du Label REDD+ et autres.	X	X	X	X	X	Toutes les parties prenantes	CN-REDD Médias	« Sponsoring »	
Total Résultat 2									282.400.000	
Axe 3 : La gestion des connaissances.										
Résultat 3: Le partage d'information et d'expériences entre parties prenantes est assuré tant au niveau national qu'international										
Act5	Rédiger un bulletin d'infos REDD+ et mettre en place un site Web	X	X	X	X	X	Toutes les parties prenantes	CN-REDD	44.600.000	Aucun financement n'est encore disponible pour prétendre atteindre le résultat 3. La recherche des financements devra se coupler avec la mise en exergue des synergies avec les structures de communication de la Présidence de la République, les Ministères en charge des forêts, de l'environnement, de la communication, des affaires étrangères, des finances, du plan, etc, pour prétendre atteindre le résultat 3.
Act6	Organiser des voyages d'études ou visites d'échange au plan national et international entre acteurs	X	X	X	X	X	Toutes les parties prenantes	CN-REDD	15.600.000	
Act7	Organiser des rencontres et des actions de mobilisation des ressources en faveur de la REDD+	X	X	X	X	X	Bailleurs de fonds Ambassades Gouvernement	CN-REDD	50.000.000	
Act8	Mettre en place un groupe de travail communication	X					Toutes les parties prenantes	CN-REDD	12.000.000	
Act9	Identifier des leçons susceptibles d'être pertinentes au niveau international	X	X	X	X	X	Bailleurs de fonds et communauté internationale	CONA-REDD CN-REDD Consultants	76.000.000	
Total Résultat 3									198.200.000	
TOTAL GENERAL									4.398.700.000	

II.2.7- La mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources est la condition sine qua non de la mise en œuvre de la stratégie de communication. Le Gouvernement mettra à contribution les organes nationaux en charge des Finances, des Affaires Etrangères, de la Communication, du Plan, du Développement Durable, etc, pour garantir non seulement les synergies éventuelles dans la gestion des programmes et des moyens, mais aussi dans la planification et la mobilisation des financements de l'Etat et des partenaires nationaux (publics et privés) et internationaux.

Les activités à mener portent sur :

- L'élaboration d'un plan d'action ;
- La rédaction d'un document de synthèse avec les ressources nécessaires à soumettre aux partenaires au développement ;
- La création d'un partenariat avec le secteur privé et la société civile pour certaines activités spécifiques.

II.2.8- Bénéfices et impacts

La mise en œuvre des activités de communication aura des répercussions positives quant à la performance du processus REDD+ et son impact. Elle renforcera les capacités nationales institutionnelles dans leurs approches stratégiques, processus et activités de communication. Elle permettra davantage d'appropriation et une véritable participation des populations et des ONGs, aux activités de développement et à la gestion des programmes.

La mise en œuvre de cette stratégie facilitera le développement des liens étroits entre tous les projets et programmes forestiers et environnementaux au Congo et les opérateurs de la filière bois. Elle permettra à la CN-REDD de se positionner comme référence en matière de développement durable et par conséquent d'être visible. Ceci lui permettra de remplir pleinement ses fonctions en matière de plaidoyer et de concertation politiques au niveau national.

II.2.9- Risques et mesures d'atténuation

Les principaux risques qui pourraient entraver la bonne mise en œuvre et les résultats de la stratégie de communication sont notamment :

- L'enclavement de certaines localités ;
- La tendance assez répandue au Congo à utiliser les outils de communication, dont la radio notamment, comme véhicule de messages à caractère religieux ou politique ;
- La faiblesse des capacités locales ;
- La pauvreté des populations

Des mesures d'atténuation sont nécessaires. Par ailleurs, des partenariats devront être développés avec des ONG locales et les organes locaux de communication (radio et TV communautaires et/ou locales), pour la mise en œuvre des activités de communication et pour la diffusion des messages relatifs au processus REDD+.

Conclusion

Le processus REDD+, qui se met en place de façon systématique en République du Congo, impose une large participation des parties prenantes (administrations centrales et locales, communautés locales et autochtones, société civile, secteur privé) et des différents secteurs économiques (secteurs forestier, agricole, minier, et autres).

Dans le cadre de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par le R-PP, la République du Congo qui a déjà mis en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD), attend la mise en place des outils stratégiques et techniques parmi lesquels figure en bonne place le Plan de Communication, objet de ce document.

Ce Plan de communication a connu la contribution des parties prenantes nationales au processus REDD+, à travers les consultations, les réunions techniques, les focus groupes, l'atelier national et la réunion de débriefing et de mise en forme définitive du document final. Sa validation à l'atelier national de Juillet 2013, permet de le considérer comme un des principaux outils de la REDD+, destiné à accompagner la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo, notamment pour les phases de sensibilisation, d'éducation et de vulgarisation.

L'analyse de la situation a fait ressortir que : « La communication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, demeure encore le « maillon faible » de la politique très avant-gardiste de la République du Congo, en matière de conservation et de gestion durables de ses écosystèmes. Ceci se traduit par :

- Les connaissances limitées des enjeux et démarches de la REDD+ par les parties prenantes ;
- L'insuffisance de visibilité des initiatives de la REDD+ ;
- Le manque de coordination et de synergie des activités de communication ;
- Les faibles appuis financiers de la communauté internationale au processus REDD+ d'un pays qui détient le leadership mondial en matière de gestion durable de ses écosystèmes forestiers.

Le Plan de Communication du processus REDD+ de la République du Congo est désormais disponible. Son objectif principal est d'amener les parties prenantes nationales à s'approprier le processus REDD+ pour leur prise en compte dans les actions de développement. De façon spécifique, il vise à :

- Informer et former les groupes cibles sur les enjeux et le rôle du processus REDD+, sa démarche dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable
- Garantir la visibilité des initiatives et activités du pays en matière de la REDD+ ;

- Assurer le partage d'informations et d'expériences entre parties prenantes sur le plan national et international.

La stratégie de communication, proposée dans le cadre de ce travail sera complétée chaque année par un plan de mise en œuvre détaillé qui précisera le budget, les activités à mener, le chronogramme, les supports et voies de communication à utiliser ainsi que les résultats attendus et les indicateurs de suivi. Pour atteindre les objectifs de communication retenus, des messages appropriés, susceptibles d'induire des changements de comportement devront être véhiculés vers les cibles identifiées, par des canaux de communication adaptés aux contextes national, local et international.

ANNEXES

Annexe 1

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement du Consultant national, chargé d'appuyer la Cellule IEC de la CN-REDD dans la finalisation du plan de communication du processus REDD+ en République du Congo

oooooooo

I-Contexte :

Les statistiques actuelles montrent que 15 à 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont responsables du réchauffement climatique provenant de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières.

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD+ ont été intégrés dans le plan d'action de Bali (Indonésie), en 2007, et l'accord de Copenhague (Danemark) de 2009 reconnaît l'importance de la REDD+ et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- la réduction des émissions liées à la déforestation ;
- la réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- la conservation des stocks de carbone forestier ;
- la gestion durable des ressources forestières ;
- l'augmentation des stocks de carbone forestier.

Cependant, les négociations sur le concept de la REDD+ dans le contexte de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), et la conception d'un cadre international REDD+ CCNUCC sont en cours.

En fin 2008, une première note conceptuelle (R-PIN) a permis à la République du Congo d'être sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale, en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation de la REDD+. Grâce à cet appui, la République du Congo a pu lancer, en janvier 2010, les travaux de développement de sa Proposition de Préparation à la REDD+ (R-PP) qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques, préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre du processus REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter, en régie ou en sous-traitance, les actions de préparation à la REDD+ et d'assurer les contacts avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementale.

En mai 2010, la République du Congo est devenue le premier pays du bassin du Congo à adopter et signer un Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT avec l'Union Européenne, après deux années de négociations officielles. Depuis la clôture de ces négociations, elle concentre ses efforts sur des réformes de gouvernance forestière et la mise en place d'un système de traçabilité.

L'Institut Européen de la Forêt (EFI) qui prend part au processus APV-FLEGT en République du Congo est en train de finaliser un Protocole de Collaboration avec la Coordination Nationale REDD.

La République du Congo considère REDD+ comme un outil de développement durable. Le processus de sa mise en œuvre impose une large participation des parties prenantes (administrations centrales et locales, communautés locales et autochtones, société civile, secteur privé) et des différents secteurs économiques (secteurs forestier, agricole, minier, et autres). C'est à ce titre que le

Plan de communication et de sensibilisation est considéré comme un des principaux outils de la REDD+.

Les présents TDRs concernent l'intervention du consultant, chargé d'appuyer la Cellule IEC de la CN-REDD dans la finalisation du plan de communication du processus REDD+ en République du Congo

II- Objectif :

Appuyer la Cellule IEC de la CN-REDD dans la finalisation du Plan de communication et de sensibilisation du processus REDD+ en République du Congo ;

III- Tâches :

Le consultant appuiera la cellule IEC de la CN-REDD dans les tâches suivantes :

- Identifier les principaux liens entre REDD+ et le développement durable ;
- Identifier une vision à court et long terme pour le rôle de la communication dans le processus REDD+ dans la République du Congo ;
- Analyser les groupes cibles du processus REDD+ dans la République du Congo ;
- Identifier les priorités à court, moyen et long termes, en matière des ressources et capacités existantes ;
- Identifier les canaux de communication actuels et potentiels, ainsi que les modes et moyens de communication (canaux, media, supports, messages..) les plus appropriés pour chaque groupe cible ;
- Identifier les thématiques à traiter pour l'élaboration des messages.
- Développement d'un plan de communication et de sensibilisation objectivement applicable dans le contexte de la REDD+ de la République du Congo, qui intègre également un calendrier, les coûts indicatifs et les responsabilités, en conformité avec le Plan de Travail et Budget Annuel 2013-2014 de la CN-REDD.
- Le consultant devra collaborer avec les parties prenantes nationales. Cette collaboration se fera sous la forme des consultations menées de façon participative. Le consultant travaillera avec le Chef de la Cellule IEC pour identifier les parties prenantes à impliquer.

IV- Durée de la prestation :

Etant donné que la Coordination Nationale REDD+ dispose déjà d'un document cadre élaboré pour lui permettre de communiquer et conduire les consultations passées et actuelles, les prestations du consultant, chargé d'appuyer la Cellule IEC de la CN-REDD dans la finalisation du plan de communication du processus REDD+ en République du Congo, ne dépassent pas 30 jours de travail, à compter de la date de la signature du contrat par EFI. Le consultant finira le travail au plus tard le 15 avril 2013.

Le consultant sera assisté par une équipe d'experts juniors de la Cellule IEC CN-REDD.

V- Livrables :

1) Le consultant sera responsable de la conception et de l'application d'une méthodologie de mission adéquate et adaptée (document de maximum 3 pages), qu'il présentera à la CN-REDD et à EFI en vue d'obtenir leur approbation. Cette méthodologie sera présentée dans les 5 jours après la signature de contact, et sera validé par la CN-REDD et EFI.

2) Le consultant, chargé d'appuyer la Cellule IEC de la CN-REDD dans la finalisation du plan de communication du processus REDD+ en République du Congo, préparera un rapport à mi-parcours pour présenter le niveau d'avancement du Plan de Communication et un rapport final qui constitue le Plan de Communication. Ce Plan de Communication sera validé par les délégués des parties prenantes au processus REDD+ en République du Congo pendant un atelier de validation, organisé par la CN-REDD.

VI- Supervision et Coordination :

Sous la supervision du Coordonnateur National REDD et EFI, le consultant, chargé d'appuyer la Cellule IEC de la CN-REDD dans la finalisation du plan de communication du processus REDD+ en République du Congo, travaillera en binôme avec le chef de la Cellule Information, Education et Communication (IEC) de la CN-REDD.

Le consultant travaillera également avec l'expert IEC APV-FLEGT, basé à Brazzaville, afin de faciliter l'intégration des expériences de communication et consultation du processus APV-FLEGT en cours et l'expert IEC d'EFI, basé à Barcelone.

VII- Profil ou Principales qualifications :

- Expérience d'au moins sept (7) ans dans le domaine de la communication (profil sénior) ;
- Avoir un Master dans le domaine de la communication et/ou dans le domaine des forêts, du développement rural ou de l'environnement ;
- Avoir déjà rédigé des plans de communication, et/ou entrepris des campagnes d'animation communautaire et de sensibilisation, tous domaines compris ;
- Capacité d'établir des liens avec un grand nombre de parties prenantes, y compris les communautés de base et les peuples autochtones ;
- Bonne connaissance des outils informatiques ;
- Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationales du pays (lingala/kituba) ;
- Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

VIII-Mandat

Le consultant a pour mandat de consulter toute partie concernée quelle qu'elle soit. Le consultant n'est pas autorisé à représenter EFI ni la Commission Européenne. Il n'est pas non plus autorisé à s'engager pour le compte de l'EFI ou de la Commission Européenne.

Annexe 2

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1°- R-PP de la République du Congo, CN-REDD, Septembre 2011
- 2°- Plan Opérationnel de Communication pour le PIF en RDC, CN-REDD RDC, 2013
- 3°- Draft du Plan de Communication de CN-REDD, Hugues KOUDIMBILA, CN-REDD, Mars 2013
- 4°- Notes d'information sur le contexte et la vision de la République du Congo dans le cadre du processus REDD+, Georges Claver BOUNDZANGA, CN-REDD, Mai 2013
- 5°- Notes d'information sur les axes stratégiques du processus REDD+ en République du Congo, Georges Claver BOUNDZANGA, CN-REDD, Mai 2013
- 6°- Plan National de Développement 2012-2016, Ministère du Plan, 2012
- 7°- DSRP Congo 2012-2016, Ministère du Plan, 2012
- 8°- Guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia, FAO, 2002
- 9°- Communiquer le genre pour le développement rural - Intégrer le genre dans la communication pour le développement, FAO-2012
- 10°- Stratégie de communication et multimédia du Recensement Général de l'Agriculture au Congo, FAO, 2013
- 11°- Populations autochtones du Congo : Volume, répartition spatiale et structure par sexe et âge, Alfred Didier GANGA, Ingénieur Statisticien-Démographe
- 12°- Projet de stratégie de communication de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en matière de changement climatique
- 13°- Eduquer au développement durable, Ministère de l'éducation nationale, enseignement supérieur, Recherche France, 2007
- 14°- Garantir que les femmes bénéficient de la REDD+, Setyowati Unasylya 239, Vol. 63, 2012/1
- 15°- Rapport du Groupe de travail de la Commission Africaine sur les populations/communautés autochtones en République du Congo, 2010
- 16°- Participation des Communautés Locales et Autochtones à la Gestion des Concessions Forestières en République du Congo, Laurent Granier, Rapport d'analyses et de Propositions, Janvier 2012
- 17°- Communiquer sur le Développement Durable
- 18°- Comment produire des campagnes publiques efficaces
- 19°- Communiquer sur le Développement Durable - Guide pratique, Office fédéral du développement territorial (ARE) - Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse
- 20°- Rapport de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie de communication sur les questions des changements et variabilité climatiques et l'adaptation, Burkina Faso, Juillet 2011
- 21°- La Communication stratégique dans le DSRP, Masud Mozammel et Barbara Zatlökal

- 22°- Analyse des pouvoirs des parties prenantes, International Institut for Environnement and Développement, James Moyens, 2005
- 23°- Plan de communication, APV FLEGT 2012
- 24°- Rapport de l'étude sur l'élaboration d'un plan de communication et indicateurs d'évaluation : comment construire, le mettre en forme, l'évaluer ?
- 25°- Stratégie de plaidoyer de communication pour l'initiative pauvreté environnement au Burkina Faso, 2010
- 26°- Stratégie nationale de communication pour le changement de comportement en matière de sida au Togo, 2011-2015
- 27°- Aide-mémoire pour l'élaboration d'un plan de communication, Benoît Tremblay, Mars 1996
- 28°- Conception d'une stratégie de communication pour le développement, Guide Pratique- FAO 2012
- 29°- Document de stratégie de la vulgarisation d'une politique nationale genre au Congo, Joséphine B. NSIKA, Juin 2010
- 30°- Communication stratégique pour les Projets de développement, Département des Relations Extérieures, Réseau d'Apprentissage de la Banque Mondiale
- 31°- Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieurs de l'Union Européenne, 2010
- 32°- Projet de stratégie de communication de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en matière de changement climatique, 2010
- 33°- Manuel de conception de stratégies de communication participatives, FAO
- 34°- Comment préparer une stratégie de communication, http://www.idrc.ca/fr/ev-48400-201-1-DO_TOPIC.html
- 35°- Stratégie de communication sur la décentralisation au Togo, Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, Juin 2009
- 36°- Stratégie de communication de L'UNFPA, Congo, 2010-2013
- 37°- Stratégie de communication du PNUD, Congo, 2010
- 38°- Stratégie de communication PNUD, Côte d'Ivoire, Avril 2005

Annexe 3 :

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

A) Contexte.

Pour appuyer la cellule IEC de la CN-REDD dans l'amélioration et la finalisation du Plan de Communication du Processus REDD+ en République du Congo, une Consultante nationale en Communication a été recrutée en avril 2013. Parmi les tâches assignées à la consultante, figure la conception d'une méthodologie et d'un calendrier adéquat. C'est dans ce contexte que le présent document est rédigé. La mission prévue pour durer 35 jours ouvrables, s'effectuera du 17 avril au 07 juin 2013.

B) Présentation de la méthodologie

En raison de la diversité des acteurs et de leurs intérêts et préoccupations spécifiques pour l'information et la communication sur le REDD+, la méthodologie utilisée va reposer sur une approche largement participative. L'amélioration et la finalisation du plan de communication sera le résultat d'une démarche méthodique et analytique, combinant les recherches documentaires et des échanges interpersonnels de terrain. La Consultante va échanger tout le long de l'exercice avec le Coordonnateur du Projet sur les questions institutionnelles, mais surtout avec le Chef de la cellule IEC du Projet et des personnes ressources sur place, sur les besoins et les stratégies d'amélioration du processus de communication. Ce qui permettra à l'ensemble des acteurs de partager les attentes et les résultats de ce travail. Pour effectuer la mission, les étapes suivantes seront suivies :

- 1) **Réunion de contact et de cadrage de la mission** : Une réunion de briefing sera organisée au début de la mission avec le Coordinateur du projet et son équipe afin de préciser les orientations de l'étude et les modalités de sa mise en œuvre. Cette étape permettra de clarifier les différents résultats attendus au terme de la mission, de mieux comprendre les attentes du commanditaire, et de définir d'accord parties, les différentes séquences relatives au déroulement de la mission.
- 2) **Revue documentaire** : cette étape va consister à recueillir toutes les informations contenues dans les rapports et autres documents existants sur le processus REDD+.
- 3) **Identification des personnes et institutions à interviewer et élaboration de la grille de collecte d'information**. Cette étape permettra de prendre en compte les préoccupations des différents groupes cibles dans le plan de communication et de tester la pertinence des messages de communication auprès des cibles appropriées,
- 4) **Prise de contact avec les acteurs et collecte des données** : Parallèlement à la revue documentaire, la Consultante va échanger et discuter avec toutes les parties prenantes.
- 5) **Elaboration du rapport d'étape**, pour présenter le niveau d'avancement du plan de communication.
- 6) **Organisation et analyse des informations** : Les informations collectées tant au niveau de la revue documentaire qu'au niveau des entretiens avec les différents groupes-cibles, vont être traitées, pour faciliter l'élaboration du rapport principal et des autres annexes du rapport.
- 7) **Elaboration des rapports provisoires et définitifs**
Les informations collectées, traitées et analysées vont permettre de dégager les grandes lignes des résultats obtenus. Ils seront consignés dans un rapport (plan de communication).

Annexe 4

GUIDES D'ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS REDD+

Guide 1

I- Sur les connaissances du processus REDD+ et moyens de communication utilisés

1- *Que savez-vous du processus REDD+ en République du Congo ?*

2- *Quelles informations souhaitez-vous obtenir pour mieux vous impliquer dans ce processus REDD+ ?*

- a-
- b-
- c-
- d-
- e-
- f-
- g-
- h-
- i-
- j-

3- *Avez-vous besoin d'une formation sur la REDD+ ?*

4- *De quels moyens de communication disposez-vous ?*

- Internet ? (Mail ☐ – Site internet ☐ – Blog ☐ – Newsletter ☐ – Forum ☐ – Autres ☐)
- Téléphone ?
- Courrier postal ?
- Autres ?

6- *Quels médias utilisez-vous pour vous informer ?*

- Télévision ? (Précisez le programme)
- Radio ? (Précisez le programme)
- Presse écrite ? (Journaux – Bulletin interne – Magazine)
- Internet ?
- Téléphone ? (SMS – Simple appel téléphonique)
- Réunion
- Atelier
- Autres (à préciser)

7- *Lisez-vous les bandes dessinées ou d'autres documents tels que les rapports ou articles thématiques ? (à spécifier)*

8- *Par quels moyens peut-on facilement vous joindre ou vous contacter ? (par ordre de préférences)*

9- *Quelles sont vos langues de communication ?*

10- *Au regard des thématiques ci-dessous énumérées et qui fondent la REDD+, dans laquelle êtes-vous le plus impliqué ?*

- Lutte contre la Déforestation
- Lutte contre la Dégradation forestière
- Gestion durable des forêts
- Conservation de la biodiversité
- Accroissement des stocks de Carbone (afforestation, reboisement, agroforesterie)
- Lutte contre la pauvreté
- Promotion d'une économie verte / Economie moins polluante ou moins émettrice de carbone
- Consolidation de la paix et de la cohésion sociale
- Consolidation des financements

11- Dans quelles thématiques souhaitez-vous avoir plus d'informations par ordre de priorité ?

- a- Lutte contre la Déforestation
- b- Lutte contre la Dégradation forestière
- c- Gestion durable des forêts
- d- Conservation de la biodiversité
- e- Accroissement des stocks de Carbone (afforestation, reboisement, agroforesterie)
- f- Lutte contre la pauvreté
- g- Promotion d'une économie verte / Economie moins polluante ou moins émettrice de carbone
- h- Consolidation de la paix et de la cohésion sociale
- i- Consolidation des financements

II- Prise en compte de l'intérêt de la cible dans le processus REDD+

- 1- Comment percevez-vous votre rôle dans le processus REDD+ ?
- 2- Selon vous, est-ce que le processus REDD+ peut contribuer au développement de la République du Congo ? Si oui, de quelle manière ?
- 3- Qu'espérez-vous y gagner ?

III- Appréciation des engagements actuels et futurs de la cible

- 1- Quelles sont vos contributions actuelles au processus REDD+ en République du Congo ?
- 2- Quelles contributions envisagez-vous apporter au renforcement de ce processus REDD+ ?

IV- Appréciation des préoccupations de la cible par rapport à la stratégie de Communication

Comment peut-on mobiliser des personnes de la même catégorie socioprofessionnelle que vous dans le processus REDD+ ?

V- Appréciation des messages susceptibles de mobiliser la cible

Quels sont, selon vous, les messages qui peuvent mobiliser les cibles auxquelles vous appartenez

Guide 2

Département : Autorités politiques /administratives

- 1. Combien estimez-vous la population de votre localité ?
- 2. Quelle est votre perception sur les Changement climatiques ?
- 3. Dans votre localité, quelles sont les zones touchées par les risques climatiques ?
- 4. Comment êtes-vous informé en cas de risques climatiques ?
- 5. Quels sont les comportements souhaités que vous aimiez que la population adopte ?
- 6. Quels sont les messages clés sur les changements climatiques que vous développiez lors des rencontres avec la population ?
- 7. Que savez-vous de la REDD+ ?
- 8. Quels liens faites-vous entre la REDD+ et le développement durable ?
- 9. Quels sont les canaux de communication que vous utilisez pour informer la population ?

Guide 3: Organisation de la société civile (OSC)

Structure: ONG, Associations

1. Quels sont vos domaines d'interventions ?
2. Quelles sont vos activités réalisées dans le cadre de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ?
3. Qu'est-ce que les changements climatiques ?
4. Qu'est-ce que le gaz à effet de serre (GES) ?
5. Y a-t-il un lien entre le GES et les changements climatiques ?
7. Avez-vous reçu de formation sur les questions de changements climatiques et la REDD+?
8. Avez-vous exécuté des activités de sensibilisation à l'endroit de la population sur le processus REDD+ ?
9. Quels comportements souhaitez-vous conseiller aux populations face aux risques climatiques ?
10. Quels sont les messages clés que vous développiez lors des sensibilisations de la population ?
11. Quels sont les canaux de communication que vous utilisez pour informer et sensibiliser la population ?

Guide 4: Services Techniques de l'Etat

Structure : Publiques, semi-publiques ou privés

1. Qu'est-ce que les changements climatiques ?
2. Qu'est-ce que le gaz à effet de serre (GES) ?
3. Y-a-t-il un lien entre le GES et les changements climatiques ?
4. Avez-vous reçu de formation sur les questions de la REDD+?
5. Comment peut-on lutter contre les changements climatiques ?
6. Avez-vous exécuté des activités de sensibilisation à l'endroit de la population sur la REDD+ ?
7. Quels comportements souhaités préconisez-vous aux populations face aux risques climatiques ?
8. Quels sont les messages clés que vous pourriez conseiller lors des sensibilisations de la population?
9. Quelles sont vos actions clés de lutte contre les changements climatiques ?
10. Quels sont les canaux de communication que vous jugez très important pour informer et sensibiliser la population.

Annexe 5

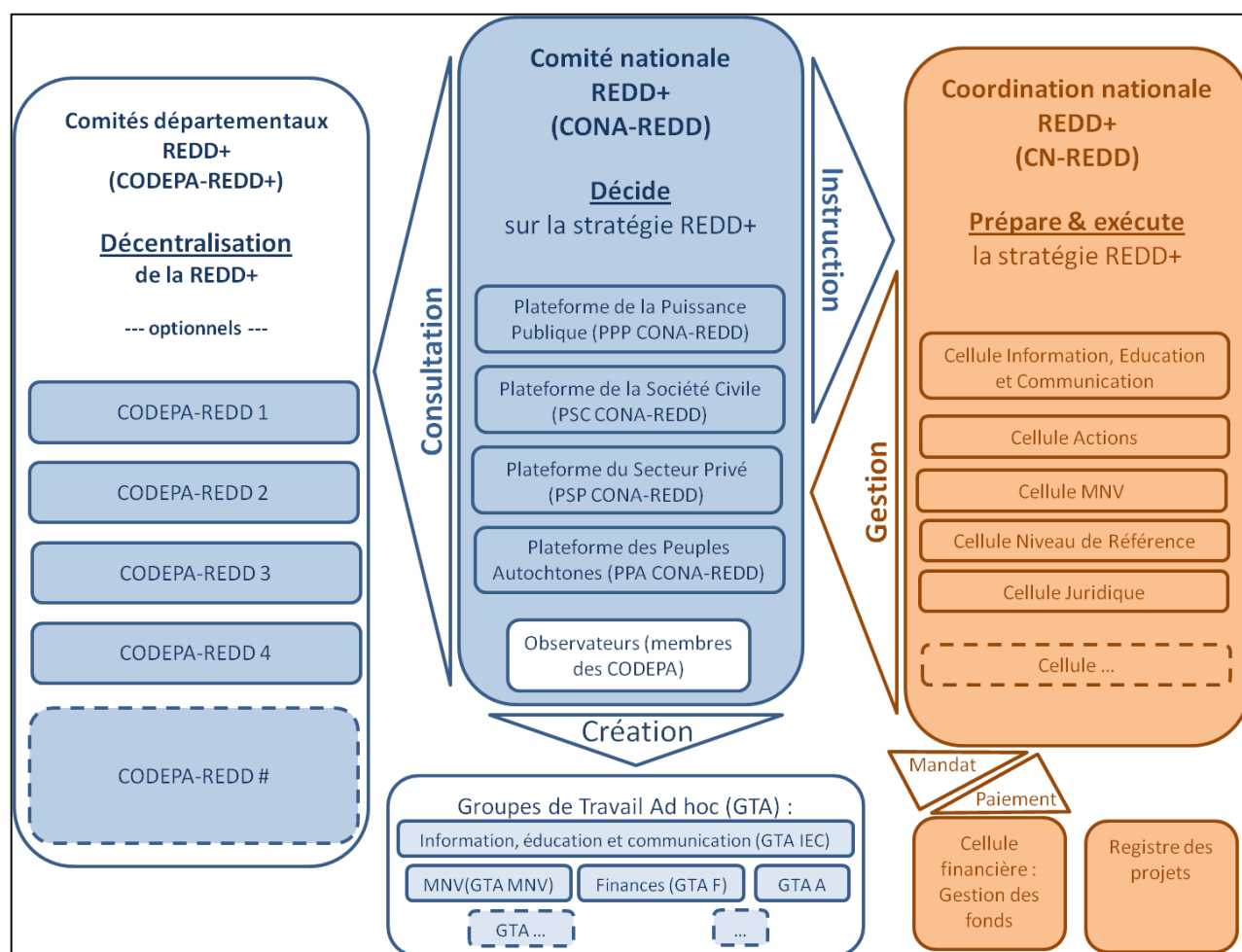
ORGANIGRAMME des organes de gestion du processus REDD+ en République du Congo

Le Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) est l'institution gouvernementale qui pilote le processus REDD+ en République du Congo et assure la tutelle de ce programme. Les structures principales de gestion du processus REDD+ du pays sont:

- **Le Comité national REDD+** (CONA-REDD) qui joue le rôle d'orientation et de prise de décisions stratégiques autour de la REDD+. Il a une composition multi-acteurs et est constitué de quatre plateformes : la plateforme de la puissance publique, la plateforme de la société civile, la plateforme des peuples autochtones et la plateforme du secteur privé ;
- Le **Coordination nationale REDD+** (CN-REDD) qui est l'organe exécutif qui assure l'animation et la gestion quotidienne du processus REDD+ ;
- Les 12 **Comités départementaux REDD+** (CODEPA-REDD) qui sont les structures relais et d'appui à la décentralisation de la REDD+.

Ces trois structures principales, ainsi que d'autres structures d'accompagnement, sont présentées sous la forme de cet organigramme :

Organigramme des structures de gestion de la préparation à REDD+



Source: Adaptation du R-PP 2012 (section 1a).